

PAGE 10
ANTIBIORÉSISTANCE :
PROGRAMME DE FORMATION
CONTINUE OBLIGATOIRE

PAGE 24
**ENCART
SCIENTIFIQUE**
LE VETERINARIUS+

PAGE 14
NOUVEAU RÈGLEMENT SUR
LE COMITÉ D'INSPECTION
PROFESSIONNELLE

PAGE 40
DES APPLICATIONS SANTÉ
POUR MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
BRANCHÉS





VETERINARIANS WITHOUT BORDERS
VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES



LA CAMPAGNE PAHWS FOR THOUGHT

Avec l'aide du partenariat **Clavaseptin®/ Vétérinaires sans frontières**, les intervenants de première ligne en santé animale (*Primary Animal Health Workers, PAHWs*) ont mené une clinique de vaccination antirabique dans 11 villages du Laos. Les intervenants PAHWs, assistés d'étudiants et du personnel volontaire de l'Université nationale du Laos, ont inoculé 1393 chiens, 121 chats et 1 singe contre la rage. Plusieurs autres projets sont prévus. Aider les animaux et aider les communautés à se prendre en main partout dans le monde: c'est une vision profitable à tous.

Chez **Vétoquinol**, la santé animale est notre passion. C'est pourquoi nous sommes fiers de collaborer avec **Vétérinaires sans frontières** à la campagne **PAHWS for Thought** au Laos. Merci de partager notre passion.



MERCI

Ensemble, cliniques vétérinaires, **Clavaseptin®** et **Vétérinaires sans frontières**,

ont amassé **22 130,56 \$**

pour la campagne **PAHWS FOR THOUGHT** qui aide les communautés du Laos.

www.vetswithoutborders.ca



www.vetoquinol.ca



DIMENSION
ANTI-INFECTIEUX

ANTI-DOULEUR

CARDIO - NÉPHRO

Clavaseptin®

La fidélité au traitement,
c'est du gâteau

Vétoquinol
Signe de Passion

LE VETERINARIUS

La revue *Le Veterinarius* est publiée cinq fois par année par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

800, avenue Sainte-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7
Téléphone : 450 774-1427
ou 1 800 267-1427
Télécopieur : 450 774-7635
Courriel : omvq@omvq.qc.ca

Les opinions émises dans cette revue ne reflètent pas nécessairement celles de l'Ordre. La direction se réserve le droit de modifier les articles pour les besoins de la mise en pages en respectant, autant que possible, l'esprit du texte. Toute reproduction de textes est autorisée à la condition de mentionner la source.

Éditeur :
Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Rédactrice en chef :
Mme Suzie Prince

Montage graphique :
Mme Maryse Massy
maryse.massy@omvq.qc.ca

Assistance à la rédaction et aux petites annonces :
Mme Francine Charette
francine.charette@omvq.qc.ca

Collaborateurs :
Dre Cécile Aenishaenslin, Dre Denise Bélanger,
Dr Joël Bergeron, Dre Suzanne Breton,
Dr Sébastien Buczinski, Dr Patrick Cavanagh,
Dr Marc-André d'Anjou, Dr Louis-Philippe de
Lorimier, Dre Yvonne Elce, Dr Jean Gauvin,
Dre Sylvie Latour, Dre Joane Parent,
Me François Perron, Mme Suzie Prince,
M. Guy Sabourin, Dr Jean Sirois,
Dre Christine Theoret, Dre Geneviève Toupin,
Dr André Vrins

Photo page couverture :
Mme Mélissa Blackburn, « Calme plat »,
participante au concours photo 2012 dans la
catégorie « L'animal dans toute sa splendeur ».

ISSN 08291381

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
2^e trimestre 1995
Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 400388894

Date de tombée du prochain numéro :
10 mai 2013

4 MOT DU PRÉSIDENT

6 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ACTUALITÉS DE L'ORDRE

- 9 Avis d'élections 2013
- 10 Programme de formation continue obligatoire sur l'usage judicieux des anti-microbiens pour tous les membres de l'Ordre
- 12 Programme d'inspection professionnelle 2013-2014
- 14 Nouveau règlement sur le comité d'inspection professionnelle
- 34 L'Ordre vous informe de la formation en ligne :
Des webinaires sont disponibles pour vous!

18 CHANGEMENTS AU TABLEAU DES MEMBRES

20 BABILLARD DE LA FORMATION CONTINUE

24 ENCART SCIENTIFIQUE : *Le Veterinarius+*

- 1 Quel est votre diagnostic?
- 2 Actualités scientifiques
- 4 Mise à jour
- 6 Actualités scientifiques
- 7 Le coin du praticien
- 8 Quel est votre diagnostic? (réponse)



CHRONIQUE RESSOURCES HUMAINES

- 36 Rappel de certaines dispositions de la Loi sur les normes du travail

CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS

- 38 Nouvelles de l'ACMV

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

- 40 Des applications santé pour médecins vétérinaires branchés

ACTUALITÉS DU MONDE VÉTÉRAIRE

- 42 Promotion de la profession dans le Guide pratique sur les animaux de compagnie publié par la revue *Protégez-vous*
- 44 Des médecins vétérinaires forment des médecins en Chine
- 45 Un épisode de la maladie de la Vallée Cache dans un troupeau de moutons
- 45 4^e édition du Programme des futurs leaders de l'ACMV
- 46 Modification du programme de lutte contre l'anaplasmose

48 NOUVELLES PARUTIONS

49 REMERCIEMENTS

50 PETITES ANNONCES

Cultivons notre avenir

Par Dr Joël Bergeron, m.v., président



Si vous avez l'impression de lire un titre qui vous rappelle quelque chose, vous n'avez pas tout à fait tort puisque je reviens sur le thème de l'avenir de la profession. J'en ai parlé il n'y a pas très longtemps (août 2012). En fait, c'est en assistant à la séance de consultation sur l'accord bilatéral fédéral-provincial « Cultivons l'avenir 2 » que m'est venue l'idée de revenir sur ce thème. Je me suis aussi permis d'en copier, ou presque, le titre. Il y a peut-être aussi l'effet du printemps et des jours qui s'allongent nous laissant entrevoir que tout est possible... à condition d'y mettre des efforts, comme le fera le semeur avec l'espoir d'une récolte à la hauteur de ses attentes.

Cette journée d'information présentait de nombreux programmes qui soutiendront le secteur agricole et agroalimentaire au cours des prochaines années. Des programmes promus par les gouvernements fédéral et provincial, touchant notamment la recherche et l'innovation, l'agroenvironnement, la salubrité, la biosécurité et la traçabilité. Des thèmes connus, récurrents — qui méritent que nous y revenions.

Le secteur agricole n'étant pas mon domaine d'exercice, j'ai souvent eu recours à la précieuse collaboration des administrateurs œuvrant dans le secteur des grands animaux pour représenter l'Ordre. Cette fois-ci, j'avais l'occasion d'être présent, ce qui s'avère toujours plus qu'intéressant et m'a permis de découvrir un aspect différent de la pratique vétérinaire et d'essayer de mieux le comprendre. Une journée ne laisse

pas le temps de faire le tour de la complexité d'un secteur, mais j'en suis quand même ressorti avec l'impression que nous, les médecins vétérinaires, pourrions et devrions être plus présents dans ces programmes. D'où l'idée de revenir sur l'avenir, la place et l'engagement sociétal de notre profession et de nous rappeler que nous devons être vigilants. Pas vraiment un sentiment d'urgence, mais certainement l'impression que plusieurs éléments se présentent en même temps, que les astres s'alignent comme on dit.

ACTEURS DE CHANGEMENTS ET PARTENAIRES D'ÉVOLUTION

Voilà de beaux mots qui font bien dans une conversation! Sachez qu'il s'agit aussi d'un engagement important que s'est donné le conseil d'administration dans sa planification stratégique. Bien plus que les mots et la belle impression, les administrateurs s'en servent comme motivation pour faire de l'Ordre un organisme qui assume pleinement son mandat de protection du public, mais qui souhaite y arriver en participant à l'évolution de la profession, en assurant une collaboration plus serrée avec ses partenaires et en souhaitant demeurer proche de ses membres.

Le dernier point demeure pour moi le plus important. Comment assurer la protection du public si ceux qui exercent la profession ne sont pas convaincus qu'ils sont eux-mêmes les acteurs de cette protection? Comment assurer l'engagement de chacun dans ce rôle si l'Ordre ne parvient pas à offrir le soutien nécessaire par ses communications, par la mise au point d'outils d'information et de formation essentiels à la pratique ou, encore, complémentaires à la qualité de la pratique?

Si certains pourraient y percevoir de l'ingérence ou une forme de compétition entre les organismes, je réaffirme que l'Ordre veut agir en partenaire et demeure toujours ouvert aux échanges et aux commentaires. Je l'ai mentionné à plusieurs reprises, nous sommes une grande profession soutenue par des individus passionnés. En tout respect du mandat et des missions que chaque organisme reçoit ou se donne, l'importance des responsabilités

qui incombent à la profession vétérinaire requiert de passer outre nos divergences et nos différences. L'union des forces qui animent les individus et les organismes restera toujours l'élément essentiel de notre profession : sa capacité de contribuer à la société, de reconnaître et développer son plein potentiel. Il n'y a pas de place pour les querelles et les rancunes. Certes, les insatisfactions doivent s'exprimer, mais dans un esprit de collaboration et d'ouverture et non de confrontation stérile. Les solutions seront alors communes, comprises et assumées.

À titre d'exemple de collaboration, le congrès de l'Ordre est l'occasion d'échanges entre les différentes associations vétérinaires québécoises et l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV). L'Ordre participe aussi aux travaux qui s'effectuent entre les provinces au sujet d'un partenariat interprovincial avec l'ACMV. Nous sommes engagés dans la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, dont l'un des enjeux majeurs, reconnu par tous les intervenants, est le combat contre l'antibiorésistance. L'Ordre a soutenu et souligné la Journée nationale de stérilisation animale au Québec, une première qui s'est avérée un franc succès. Récemment, l'Ordre a conçu divers ateliers, fort appréciés des participants, pour soutenir les membres dans leur exercice professionnel et dans leur gestion (erreurs médicales, gestion des ressources humaines, organisation des pratiques).



C'est ainsi que vous serez invité, en novembre prochain, à participer à la première édition du Congrès vétérinaire québécois, issu d'un nouveau partenariat avec l'Association des techniciens en santé animale. Ce congrès vise avant tout l'évolution de la profession et de tous les acteurs de l'équipe vétérinaire. Il illustre

l'importance et le privilège de tenir plusieurs événements d'envergure et de qualité qui donnent l'occasion au plus grand nombre de recevoir la formation continue nécessaire, ici même au Québec.

Je demeure convaincu qu'il doit y avoir plus d'un congrès ou autre occasion de formation, en particulier dans les secteurs des grands et des petits animaux, car il reste impossible de regrouper tous les médecins vétérinaires de tous les établissements au même moment. Des efforts doivent aussi se déployer pour joindre tous les secteurs et offrir une

formation continue de qualité, chez nous. Ces événements se compléteront en favorisant, par exemple, l'échange de conférenciers et l'innovation des pratiques, et en travaillant à de nouveaux secteurs encore trop peu explorés par une profession à la conquête de nouveaux horizons (médecine de population des animaux de compagnie, environnement, biodiversité, bien-être animal, etc.).

Par son engagement, un ordre vise la protection du public, mais va bien au-delà de la réglementation. C'est un organisme qui participe activement à l'évolution de la profession

et de la société, conscient des attentes et des besoins de cette dernière, surtout déterminé à être maître de son avenir et prêt à le cultiver dès maintenant. ♦

Pour me joindre : presidence@omvq.qc.ca



Photo : Maryse Massy. Des vaches Highland à Glen Sutton.

Plan stratégique 2011-2015 : 49 % des actions sont déjà réalisées

Par Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire



Chers membres,

Le 31 mars marque la fin d'un autre exercice financier, et l'heure est au bilan. Nul doute que l'année 2012-2013 en aura été une fort intense pour l'organisme.

La réalisation du plan d'action soutenant le plan stratégique 2011-2015 se poursuit, et l'organisme cumule les réalisations. Ce

plan d'action était ambitieux — nous le savions au moment même de son adoption — mais la volonté des membres et des administrateurs de transformer l'organisme afin de le rendre plus dynamique et performant l'exigeait. Ainsi, le virage amorcé il y a un peu plus de deux ans s'est poursuivi cette année, et les objectifs visés dans le plan stratégique 2011-2015 sont atteints un à un.

Le plan stratégique 2011-2015 se décline en cinq axes stratégiques, 51 objectifs et 160 actions à réaliser au cours des quatre années visées. Au cours des deux dernières années, 78 des 160 actions ont été réalisées, soit 49 % du plan d'action adopté. Ces réalisations pavent la voie à des actions plus visibles pour le public, les membres et les partenaires externes.

Les activités réalisées à ce jour sont :

PROTECTION DU PUBLIC

- Promotion de l'utilisation judicieuse des médicaments et antibiotiques pour prévenir l'antibiorésistance. Création et imposition d'un programme de formation continue obligatoire pour tous les membres de l'Ordre.
- Établissement de la liste des risques auxquels le public est exposé et rédaction d'avis aux membres afin de faire diminuer ces risques et assurer la protection du public : avis sur l'utilisation de la phénylbutazone.
- Création d'une banque de remplacement pour soutenir les médecins vétérinaires dans le secteur des grands animaux et éviter les bris de service dans les différentes régions.
- Préparation et animation d'ateliers pour les étudiants de 3^e et 4^e année de la Faculté de médecine vétérinaire afin de les sensibiliser à leurs obligations déontologiques et professionnelles, et de leur présenter les recours possibles et les attentes du public.

- Modification du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle pour permettre à l'Ordre de réaliser, au besoin, des visites d'inspection professionnelle et de contrôle sans préavis.
- Présentation de deux conférences sur l'erreur médicale et rédaction de trois articles par année dans la revue *Le Veterinarius* par le Bureau du syndic afin d'accroître la prévention et de sensibiliser les membres aux risques auxquels ils s'exposent ainsi que les origines des plaintes formulées par le public afin que certains comportements soient modifiés.
- Présentation, sur une base annuelle, d'un bilan des activités du Bureau du syndic dans la revue *Le Veterinarius* afin d'expliquer les méthodes de travail et d'enquête et les limites, et de présenter sommairement les sujets traités au cours de l'année.
- Poursuite du programme de surveillance générale afin que tous les médecins vétérinaires soient inspectés tous les cinq ans en misant sur une évaluation de la compétence et en priorisant les cas problématiques. Suivi rigoureux des membres présentant des lacunes et réaction rapide. Radiation du tableau des membres de l'Ordre, imposition de stages de perfectionnement et enquêtes particulières sur la compétence au cours de la période.
- Analyse, par les inspecteurs, de l'application des normes d'appellation et des normes d'exercice dans les différents établissements vétérinaires du Québec et dans les différentes régions.
- Vérification de l'application de la politique de formation continue obligatoire et suivi, sur une base annuelle, du dossier de formation continue de chaque membre.
- Rédaction du Guide sur l'exercice de la médecine vétérinaire en société et simplification du processus de mise à jour annuelle des 286 sociétés par actions actuellement autorisées.
- Planification du mode d'organisation de la pratique d'ici 10 ans en tenant compte de l'accroissement des spécialités, de la consolidation des pratiques, des départs à la retraite, etc.

DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'EXERCICE PROFESSIONNEL

- Enrichissement du contenu de la revue *Le Veterinarius* et intégration de dossiers thématiques.
- Création du comité du *Veterinarius+* et intégration d'un encart scientifique dans la revue *Le Veterinarius* trois fois par année.
- Réalisation d'une veille médiatique, scientifique et technologique constante, et information rapide des membres concernant les sujets pertinents.

- Publication d'un dossier thématique sur l'éthique vétérinaire.
- Conception d'un programme de formation continue à distance et en ligne.
- Optimisation de la valeur du congrès annuel. Incitation à l'inscription en ligne ainsi qu'intégration des ateliers pratiques dans la programmation et augmentation du nombre de conférences dans un plus grand nombre de secteurs de pratique.
- Intensification de la présence de l'Ordre auprès des étudiants de la Faculté tout au long de leurs années de formation : remise d'un stéthoscope aux étudiants de première année dès 2013, participation aux cours Initiation au leadership vétérinaire en 1^{re} année, DMV 3414 en 3^e année, DMV 4510 en 4^e année, organisation d'une activité vins et fromages pour les étudiants de 5^e année, célébration de remise des permis et assermentation des finissants.
- Publication d'articles et mise au point d'ateliers de formation continue sur la gestion des ressources humaines, l'évaluation financière d'un établissement vétérinaire, le service à la clientèle, l'organisation des pratiques ainsi que l'établissement de stratégies soutenant la croissance et l'exercice professionnel des membres.



VALORISATION DE LA PROFESSION

- Participation à différentes émissions de télévision, à la rédaction du guide *Protégez-Vous* sur les animaux de compagnie et insertion d'une publicité valorisant la profession dans ce guide.

CONSOLIDATION DE LA PROFESSION AU SEIN DE CERTAINS SECTEURS

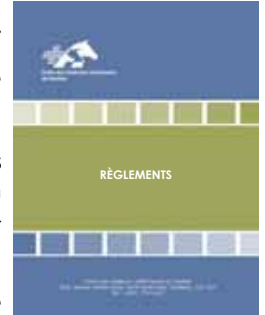
- Rédaction et présentation d'un mémoire à l'Office des professions soutenant notre demande de reconnaissance de spécialistes et de délivrance de permis de spécialistes.
- Diffusion des positions de l'Ordre en matière de bien-être animal et sensibilisation du gouvernement et de différentes instances.



GESTION OPTIMALE ET EFFICIENTE DE L'ORDRE

- Révision du mode de fonctionnement du conseil d'administration et des différentes instances de l'Ordre.
- Révision de la gouvernance de l'Ordre.
- Organisation d'une formation pour les membres du conseil d'administration portant sur les rôles et les responsabilités des différentes instances décisionnelles.
- Amélioration de l'efficacité de nos opérations, optimisation des opérations administratives et suppression des activités à valeur non ajoutée.

- Réalisation de la révision réglementaire.
- Rédaction et publication d'un cahier de règlements pour les membres.
- Rédaction d'appels d'offres pour tous les programmes d'assurances pour faire en sorte que l'Ordre obtienne une couverture complète à moindre coût.
- Conception d'un tableau de bord de gestion et implantation d'outils d'évaluation des activités.
- Révision des politiques et procédures.
- Réalisation des travaux majeurs requis sur le bâtiment et rédaction d'un plan d'entretien préventif.
- Rédaction d'une politique et conception d'une matrice de gestion du risque.
- Conception d'une matrice de contrôle interne.
- Rédaction d'un plan de développement des systèmes d'information.
- Migration du système informatique de l'Ordre.
- Rédaction d'une politique de gestion du personnel, d'une politique de rémunération et des outils d'évaluation de la performance.
- Établissement d'un plan de formation du personnel afin de développer les compétences et habiletés du personnel de l'Ordre et obtention de subventions pour financer la formation du personnel.
- Réalisation du redressement financier amorcé en juillet 2010 afin d'améliorer la santé financière de l'Ordre et de maintenir une gestion financière très économe.
- Rapprochement de l'Ordre auprès de ses membres et resserrement des liens avec les associations professionnelles : présence aux congrès, rencontres régulières, insertion d'une chronique de chaque association dans la revue de l'Ordre.
- Maintien de la qualité du service à la clientèle actuellement offert par l'Ordre afin de maintenir le taux de satisfaction des clientèles à 93 %.



Ainsi, bien que les ressources humaines et financières de l'Ordre soient limitées, les réalisations sont nombreuses. Avoir les moyens de ses ambitions est un défi de taille pour un ordre professionnel comptant 2 300 membres et 15 employés.

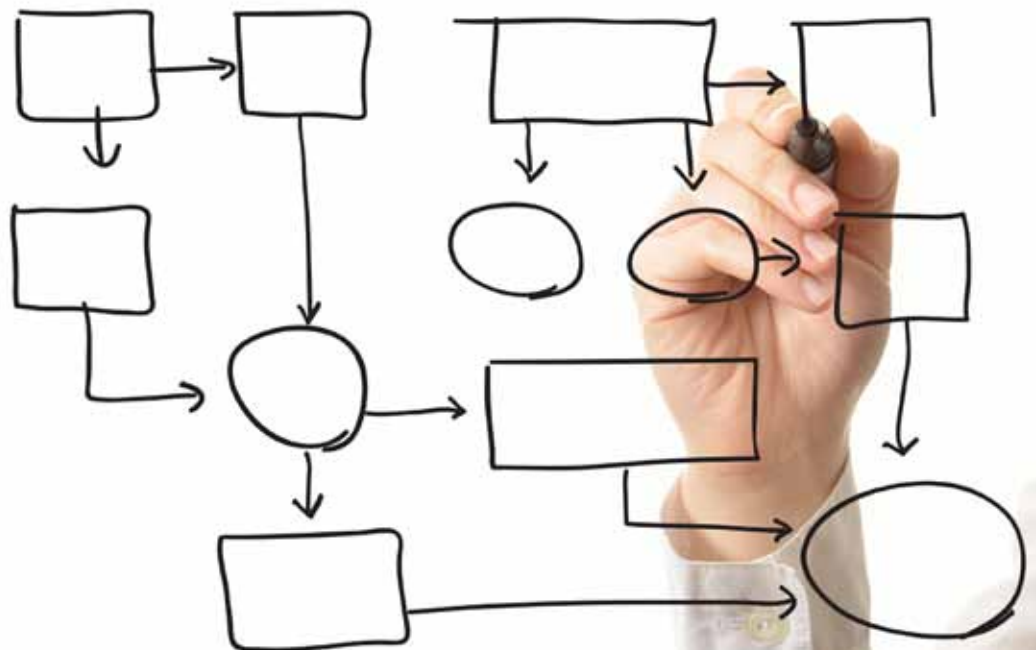
L'équipe bien charpentée continuera de travailler sans relâche et veillera à la réalisation du plan stratégique 2011-2015 dans son intégralité d'ici les deux prochaines années.

Les principaux projets à réaliser d'ici la fin de 2015 sont :

- Mettre au point un nouveau site Internet interactif et transactionnel et y déposer des outils de développement professionnel pour les membres et d'information pour le public.
- Réviser la Loi sur les médecins vétérinaires.
- Concevoir des programmes de reconnaissance des acquis et d'évaluation des compétences des médecins vétérinaires formés à l'étranger et désirant pratiquer au Québec à titre de médecin vétérinaire ou de technicien en santé animale.
- Concevoir des outils de communication afin de diffuser de l'information au public.
- Produire des affiches, dépliants et vidéos de la profession.
- Travailler en collaboration avec nos partenaires afin de contrer la vente, l'importation et l'utilisation illégale de médicaments. Assurer un meilleur contrôle frontalier et surveiller la conformité de l'importation de médicaments.
- Protéger le public en assurant une présence vétérinaire rigoureuse et diligente en recherche, inspection des aliments, contrôle de l'utilisation judicieuse des antimicrobiens et des pesticides, surveillance en épidémiologie.
- Rédiger des lignes directrices, des articles et du matériel d'encadrement sur les conflits d'intérêt et l'éthique.
- Rédiger des normes et des procédures afin que chaque médecin vétérinaire assume son obligation d'offrir des services en cas d'urgence ou de s'assurer que ses clients y ont accès et coordonner la prestation des services d'urgence sur le territoire québécois par l'entremise de la gestion des déclarations obligatoires.
- Protéger le public contre la pratique illégale de la médecine vétérinaire et l'usurpation de titre. Analyser la pratique en dentisterie, médecine alternative, etc.
- Formuler des positions et des recommandations et émettre des directives concernant la télémédecine, la dentisterie et la médecine alternative.
- Dresser la liste des secteurs cibles ou clientèles pouvant bénéficier de la compétence du médecin vétérinaire ainsi que des secteurs où la contribution du médecin vétérinaire serait requise ou bénéfique (environnement, faune, recherche, santé publique, etc.).
- Rédiger des normes minimales d'exercice propres au domaine vétérinaire pour les enseignants du programme TSA au collégial et des autres programmes au secondaire, et les mettre en application.
- Clarifier les actes délégués pour les étudiants du programme de techniques de santé animale.
- Mettre au point des programmes et prendre position dans tous les dossiers relatifs au bien-être animal en plus de rédiger des articles et de les diffuser afin de sensibiliser la population.

Toute l'équipe de l'Ordre demeure à votre entière disposition pour vous servir et pour soutenir votre développement professionnel. N'hésitez pas à communiquer avec nous. ♦

Pour me joindre : suzie.prince@omvq.qc.ca



Avis d'élections 2013

Par Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire

Conformément au Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, cinq administrateurs termineront leur mandat cette année. Chacun de ces mandats est d'une durée de trois ans.

Les postes à pourvoir aux élections 2013 sont :

- Un poste d'administrateur pour représenter la région de l'Est.
- Un poste d'administrateur pour représenter la région de Québec.
- Un poste d'administrateur pour représenter la région de l'Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides.
- Un poste d'administrateur pour représenter la région de Chaudière-Appalaches.
- Un poste d'administrateur pour représenter la région de Laval et Lanaudière.

Vous avez reçu, le 5 avril dernier, par courrier électronique, un avis d'élections et les bulletins de présentation de candidature pour les postes à pourvoir.

À titre de secrétaire de l'Ordre, j'invite chaleureusement chacun des membres de l'Ordre à prendre part à cet exercice démocratique, à s'engager dans la gestion de l'Ordre et à exercer son droit de vote. ♦



CALENDRIER ÉLECTORAL 2013

Activité / Action	Date
Transmission de l'avis électoral par courrier électronique aux membres ayant leur domicile professionnel dans les régions où une élection est prévue.	Entre le vendredi 5 avril et le lundi 22 avril 2013
Impression de la liste des membres Seuls peuvent être candidats dans une région donnée les membres de l'Ordre qui y ont leur domicile professionnel. Seules peuvent voter les personnes qui étaient membres de l'Ordre le 45 ^e jour avant la date fixée pour la clôture du scrutin et qui le sont demeurées. Seuls peuvent être candidats les membres de l'Ordre qui sont inscrits au tableau et dont le droit d'exercer des activités professionnelles n'est pas limité ou suspendu au moins 45 jours avant la date fixée pour la clôture du scrutin.	Le lundi 22 avril 2013
Période de mise en candidature	Du 5 avril au 7 mai 2013
Fin de la période de mise en candidature	Le mardi 7 mai 2013 à 16 h
Transmission de l'avis, du bulletin de vote, des CV, du formulaire de présentation, de la photo et du programme électoral	Le mercredi 22 mai 2013
Période de vote	Du 22 mai 2013 au 6 juin 2013
Date du scrutin	Le jeudi 6 juin 2013 à 16 h
Dépouillement du vote	Au plus tard le 16 juin 2013
Entrée en fonction des administrateurs élus	Première réunion du CA suivant la date d'élection et avant l'AGA

Programme de formation continue obligatoire sur l'usage judicieux des antimicrobiens pour tous les membres de l'Ordre

L'UTILISATION JUDICIEUSE DES ANTIMICROBIENS : UNE QUESTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Le problème de l'antibiorésistance a pris de l'ampleur au cours des dernières années et représente une préoccupation majeure à l'échelle internationale. Celle-ci a notamment été exprimée lors des rencontres des différents groupes de travail sur l'utilisation judicieuse des antimicrobiens qui regroupaient des médecins vétérinaires, mais également des personnes de la santé publique, de la santé humaine et des représentants des producteurs et autres partenaires du monde animal.

DES MESURES DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION SONT PRISES

Au Québec, il a été convenu par les différents groupes et partenaires de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux du MAPAQ que l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec joue un rôle actif en matière de prévention. Ainsi, il fut convenu que la problématique de l'antibiorésistance était suffisamment importante pour que l'Ordre exige de ses membres une mise à jour ou le maintien des connaissances, compte tenu de l'impact de ce phénomène sur la santé publique et aussi sur la santé et le bien-être des animaux lorsque s'installe un pathogène résistant dans un élevage.

Des mandats précis ont ainsi été donnés à la profession vétérinaire, dont celui de bonifier la formation continue des médecins vétérinaires sur l'utilisation judicieuse des antimicrobiens.

Ainsi, considérant :

- l'importance que représentent pour la population l'usage judicieux des antimicrobiens et la prévention de l'antibiorésistance;
- l'impact du phénomène de l'antibiorésistance sur la santé publique et la santé animale;

- que le phénomène de l'antibiorésistance est un enjeu de société qui touche tous les secteurs et tous les membres de l'Ordre;
- les rôles qui ont été attribués à l'Ordre par le groupe de travail sur l'antibiorésistance et son engagement à titre de partenaire dans la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux du MAPAQ;
- l'importance que revêt l'usage des antimicrobiens dans le maintien de la santé et du bien-être animal;
- le rôle de tous les médecins vétérinaires dans l'utilisation judicieuse des antimicrobiens chez les animaux;
- que toute contribution de l'Ordre envers l'utilisation judicieuse des antimicrobiens et la prévention de l'antibiorésistance s'inscrit dans le mandat qui lui est conféré et la mission qu'il s'est donnée.

Les membres du conseil d'administration de l'Ordre ont unanimement convenu, le 18 septembre 2012, de rendre obligatoire la réussite d'un programme de formation continue réparti comme suit : trois heures de formation générale traitant de l'usage des antimicrobiens, soit un tronc commun pour tous les médecins vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre, et une formation spécifique reliée au domaine principal d'exercice de trois heures approuvée par l'Ordre, lorsque celle-ci sera disponible.

CONTENU DU PROGRAMME DE FORMATION

La formation a été préparée en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Celle-ci correspond à la formation dispensée aux étudiants de la Faculté et sera la seule reconnue pour le moment.

Le tronc commun de trois heures couvre :

- classification des agents antimicrobiens;
- notions de base en antibiorésistance;
- mécanismes d'action des agents antimicrobiens;
- mécanismes de résistance des agents antimicrobiens;
- mythes.

Le tronc spécifique par secteur de pratique de trois heures doit couvrir, notamment, l'utilisation des antibiotiques pour traiter des cas cliniques fréquents, l'approche diagnostique, les traitements en première ligne et la sélection judicieuse d'un antibiotique ainsi que les algorithmes d'applications cliniques.



EXIGENCE DE COMPLÉTER LA FORMATION OBLIGATOIRE D'ICI LES DEUX PROCHAINES ANNÉES

Cette formation continue obligatoire devra être complétée par tous les membres de l'Ordre au cours des deux prochaines années, soit d'ici le 31 mars 2015.

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Parce que le problème de l'antibiorésistance représente un enjeu majeur pour la société et qu'il s'agit d'un problème qui requiert une attention particulière, ces six heures de formation continue obligatoire s'ajoutent aux 20 heures de formation continue obligatoire exigées par période de deux ans conformément à la politique de formation continue obligatoire en vigueur actuellement à l'Ordre. Il s'agit de marquer ainsi de façon précise cette obligation de la profession, sans modifier l'importance de la formation continue sur tous les autres domaines.

Tout médecin vétérinaire qui ne complète pas ce programme de formation continue obligatoire d'ici le 1^{er} avril 2015 aura à démontrer sa compétence devant le comité d'inspection professionnelle.

OFFRE DE FORMATION ET DISPONIBILITÉ DU PROGRAMME DE FORMATION

Conscient des contraintes qui découlent d'une telle décision, l'Ordre s'engage à développer les moyens nécessaires pour rendre cette formation disponible aussi facilement que possible.

Au cours des prochains mois, les membres de l'Ordre pourront y assister par différents moyens, soit :

- inscription à un Webinaire;
- participation à des tournées en région;
- participation au congrès de l'Ordre en 2013 ou 2014.

PREUVE DE RÉUSSITE DU PROGRAMME DE FORMATION

Afin que la formation puisse être reconnue, le membre devra assister à la formation dans sa totalité. Ainsi, les présences seront prises au début, pendant et à la fin de la formation. De plus, le membre devra répondre à un questionnaire à la fin de la formation et la réussite de ce test confirmera l'acquisition des connaissances visées.

EXEMPTIONS

Sauf exception, nul ne peut être exempté de cette formation continue. Si nécessaire, des demandes d'exemption particulières pourront être évaluées par le comité dûment formé à cet effet.

Les médecins vétérinaires qui, dans leurs activités professionnelles, ne déclarent pas un secteur de pratique vétérinaire ayant une application clinique sont exemptés de la formation touchant le tronc spécifique lié au secteur de pratique.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En complément, l'Ordre a acquis les droits d'utilisation des Lignes directrices de l'Association canadienne des médecins

vétérinaires sur l'administration judiciaire des antimicrobiens 2008 pour les bovins laitiers, les bovins de boucherie, la volaille et les porcs. Ce document est distribué gracieusement. Voir annonce à cet effet plus bas.

OBTENTION D'ÉQUIVALENCE DE FORMATION

Des conférences et des formations présentées dans le cadre d'activités des associations vétérinaires québécoises ainsi que d'autres suivies à l'extérieur du Québec pourraient être reconnues en partie ou en totalité. Un comité de reconnaissance des formations sur l'antibiorésistance sera formé et ce dernier aura le mandat d'analyser les demandes de reconnaissance des formations selon des critères établis par l'Ordre. Un formulaire prévu à cette fin sera disponible sur le site Internet de l'Ordre sous peu.

COÛT

La volonté du conseil d'administration, en imposant une formation continue obligatoire, est de rendre celle-ci aussi accessible que possible. Par conséquent, l'Ordre bénéficie du support de Zoetis afin d'assurer la diffusion de cette formation par webinaires pour les membres de l'Ordre. Les membres n'auront qu'à défrayer un montant de 25 \$ plus taxes pour chaque bloc de formation de trois heures. Les autres frais relatifs à cette formation sont assumés par l'Ordre. ♦

Soutien financier ayant permis la diffusion de la formation par webinaires :



Programme d'inspection professionnelle 2013-2014

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec qui s'est tenue le 26 mars dernier, les administrateurs ont adopté le programme de surveillance générale pour l'exercice 2013-2014, soit :

OBJECTIFS

- Le programme de surveillance générale de l'exercice est basé sur des visites régulières d'inspection aux cinq ans.
- Dans le cas des médecins vétérinaires conformes, l'intervalle entre deux visites peut être augmenté à sept ans.
- De plus, un médecin vétérinaire conforme qui n'a eu que très peu de recommandations lors de sa dernière visite et dont la prochaine visite a été planifiée dans cinq ou sept ans, peut être admissible à une inspection professionnelle sur papier.
- Ceci permet de visiter en priorité les médecins vétérinaires qui ne sont pas conformes. Ainsi, si un médecin vétérinaire présente de nombreuses lacunes par rapport aux normes et règlements, l'intervalle entre deux visites est alors diminué. La date de la prochaine visite, régulière, rapprochée ou de contrôle, est déterminée en fonction du nombre de recommandations et si celles-ci ont déjà été signalées lors de visites précédentes.
- Une visite de contrôle peut être faite dans un délai de trois, six ou douze mois selon le cas.
- À la suite d'une visite de contrôle satisfaisante, le comité d'inspection professionnelle (CIP) procède à une visite rapprochée dans un délai de un an afin de s'assurer que la situation se maintient.
- Pour un nouvel établissement, de même qu'à la suite de travaux de rénovation majeurs ou d'un déménagement, la visite se fait dans l'année qui suit l'ouverture ou la fin des travaux.
- La surveillance générale de l'exercice porte dorénavant principalement sur l'évaluation des compétences professionnelles et de la tenue des dossiers.

LISTE DES VISITES

- Environ 245 médecins vétérinaires seront inspectés au cours de l'exercice 2013-2014.
- La répartition des médecins vétérinaires à inspecter, selon les domaines d'exercice, est la suivante :
 - 62 % pour les animaux de compagnie;
 - 27 % pour les bovins et les équins;
 - 2 % pour les grandes populations animales;
 - 9 % pour la santé publique vétérinaire.



- Le comité visitera les médecins vétérinaires qui apparaissent sur la liste des visites pour l'année 2013-2014 et inspectera, de façon prioritaire, ceux dont la visite est en retard ainsi que ceux qui nécessitent un suivi rapproché.
- Les visites de contrôle seront ajoutées à cette liste.
- Dans la mesure du possible, le comité essaiera de regrouper les visites par région.
- Au besoin, des inspections particulières portant sur la compétence professionnelle de médecins vétérinaires pourront être demandées.

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES VISITÉS

- Dans la mesure du possible, tous les médecins vétérinaires qui travaillent dans un établissement sont visités en même temps.
- Dans le cas d'un nouveau diplômé, l'inspection se fait dans les 24 mois qui suivent l'obtention du permis d'exercice. La méthode d'inspection est alors orientée selon le statut de l'établissement où le médecin vétérinaire travaille :
 - si l'établissement est conforme et n'est pas sur la liste des inspections prochaines, seul le nouveau médecin vétérinaire est inspecté et l'inspection est alors faite sur papier : le médecin vétérinaire doit remplir le questionnaire prévisite et fournir des copies de dossiers permettant d'évaluer sa tenue de dossiers;
 - par contre, si l'établissement a reçu plusieurs recommandations lors de la dernière inspection, le nouveau médecin vétérinaire est visité et le propriétaire ou l'un des propriétaires est alors inspecté en même temps.
- Dans le cas d'un changement de domaine d'exercice ou d'une réinscription au tableau après plusieurs années d'absence, l'inspection se fait dans les 12 mois qui suivent le changement ou la réinscription. Selon le statut de l'établissement où le médecin

vétérinaire travaille, lui seul est visité ou il est visité avec l'un des propriétaires ou encore avec tous les médecins vétérinaires de l'établissement.

- Dans le cas d'une pratique mixte où le médecin vétérinaire exerce majoritairement dans le domaine des grands animaux :
 - si le médecin vétérinaire travaille occasionnellement dans le domaine des animaux de compagnie, seulement pour dépanner, l'inspecteur-conseil du domaine des grands animaux vérifie alors, au moment de la visite, la nature du travail de ce dernier dans le domaine où un faible pourcentage de pratique est déclaré; par la suite, il fait rapport au CIP qui décide si une visite par un inspecteur-conseil du domaine des animaux de compagnie est requise ou non;
 - toutefois, quel que soit le pourcentage déclaré, si le médecin vétérinaire travaille sur une base régulière dans le domaine des animaux de compagnie, même s'il ne s'agit que de quelques heures par semaine, celui-ci est aussi inspecté dans ce secteur d'activité.

Médecins vétérinaires qui exercent dans le domaine de la santé publique vétérinaire

Afin d'évaluer l'exercice de la profession dans le domaine de la santé publique vétérinaire, le CIP a préparé un formulaire d'inspection professionnelle destiné aux médecins vétérinaires qui pratiquent dans ce secteur d'activité. Ce formulaire, inspiré du questionnaire prévisite utilisé dans les autres domaines d'exercice, comprend des questions générales sur les fonctions et activités professionnelles, l'expérience professionnelle, la formation continue ainsi que les outils de travail, l'équipement et la bibliothèque dont dispose le médecin vétérinaire.

Ce formulaire sert de point de départ au programme de surveillance générale dans ce domaine d'exercice et est transmis aux médecins vétérinaires qui déclarent des activités professionnelles dans les domaines de l'inspection des aliments et du contrôle des épizooties. Afin d'analyser adéquatement les formulaires reçus, un nouvel inspecteur-conseil sera nommé pour le domaine de la santé publique vétérinaire.

Au besoin, comme pour les autres domaines d'exercice, le CIP pourra procéder à une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle d'un médecin vétérinaire exerçant dans ce domaine, notamment dans les cas de changement de domaine d'exercice et de non-respect de la politique de formation continue de l'Ordre.

Tenue de dossiers

L'un des principaux outils d'évaluation de la compétence professionnelle dont dispose le CIP est la tenue de dossiers d'un médecin vétérinaire. En général, à la lecture des dossiers médicaux, le CIP peut suivre le cheminement médical et l'approche thérapeutique du professionnel. Par conséquent, le CIP continuera à porter une attention particulière à la tenue de dossiers au moment des visites d'inspection professionnelle.

Afin d'avoir une bonne tenue de dossiers, le médecin vétérinaire doit :

- indiquer tous les éléments précisés dans le Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires (ECCMV), notamment :
 - la raison de la visite,
 - les signes cliniques ou l'examen physique,
 - le diagnostic (provisoire, différentiel ou final),
 - le traitement ou l'intervention,
 - le suivi ou les recommandations.

De plus, dans le domaine des grands animaux, le médecin vétérinaire doit :

- remplir adéquatement et complètement la facture ASAQ;
- assurer la concordance entre la facture ASAQ et la feuille du suivi de troupeau pour les dossiers relatifs aux suivis de troupeaux;
- consigner certains détails sur une annexe pour justifier le diagnostic, l'intervention, le traitement ou toute autre information pertinente, en particulier pour les cas plus complexes ou pouvant avoir une mauvaise évolution; la facture ASAQ seule n'est pas suffisante comme tenue de dossiers dans ces cas.

PRIORITÉS

Au cours de la prochaine année, le CIP, dans l'exercice de ses fonctions, surveillera particulièrement les points suivants :

- la compétence professionnelle du médecin vétérinaire, notamment le cheminement médical et l'approche thérapeutique;
- la tenue de dossiers;
- la conformité des ordonnances (pour les médicaments et les aliments médicamenteux);
- l'utilisation des médicaments en dehors des directives de l'étiquette;
- les préparations magistrales;
- l'antibiorésistance;
- les périodes de retrait dans les grands animaux;
- le registre des substances contrôlées et la concordance entre les achats et l'utilisation;
- le respect des normes d'appellation des établissements vétérinaires et des équipements requis. ♦



Nouveau Règlement sur le comité d'inspection professionnelle

Le 10 avril dernier, le nouveau Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*. Ce nouveau règlement entrera en vigueur le 25 avril 2013.

RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Loi sur les médecins vétérinaires
(chapitre M-8, a. 3)

Code des professions
(chapitre C-26, a. 90)

SECTION I COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

1. Le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre est formé de sept membres nommés par le Conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre qui exercent leur profession depuis au moins cinq ans.

Pour l'assister, le comité peut nommer des inspecteurs ou des experts parmi les médecins vétérinaires exerçant depuis au moins cinq ans.

Le quorum du comité est de quatre membres.

2. Le mandat des membres du comité est de deux ans sauf celui du président qui est de trois ans. Ces mandats sont renouvelables.

Toute décision administrative ou disciplinaire prise à l'égard d'un membre du comité et ayant pour effet de porter atteinte à son droit d'exercice met fin à son mandat, à partir de la date de notification de cette décision. Il en est de même lorsque le membre se voit imposer un stage ou un cours de perfectionnement ou est déclaré coupable d'une infraction par le conseil de discipline de l'Ordre ou le Tribunal des professions.

3. Le Conseil d'administration désigne le secrétaire du comité.

SECTION II DOSSIER D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

4. Le comité constitue et tient à jour un dossier d'inspection professionnelle pour chaque médecin vétérinaire qui fait l'objet d'une inspection.
5. Le dossier d'inspection professionnelle du médecin vétérinaire contient l'ensemble des documents relatifs aux inspections dont il a fait l'objet.
6. Un médecin vétérinaire a le droit de consulter son dossier d'inspection professionnelle et d'obtenir copie des documents qu'il contient, sous réserve des dispositions applicables en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1). La consultation se fait au secrétariat du comité.

SECTION III

SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

7. Le comité surveille l'exercice de la profession suivant le programme annuel que le Conseil d'administration adopte.
8. Au moins sept jours ouvrables avant la date prévue pour une inspection, le secrétaire du comité fait parvenir au médecin vétérinaire visé un avis pour l'informer de la tenue de l'inspection.

Le comité peut procéder à une inspection sans avis s'il a des raisons de croire que la transmission de cet avis risquerait de compromettre les fins poursuivies par l'inspection.

9. Si, pour des motifs sérieux, le médecin vétérinaire ne peut recevoir le membre du comité, l'inspecteur ou l'expert à la date prévue, il doit en informer le secrétaire du comité et convenir avec lui d'une nouvelle date. À défaut d'aviser le secrétaire du comité dans un délai d'au moins 48 heures avant la date prévue pour l'inspection, le remboursement des frais engagés pour l'inspection pourrait lui être réclamé.
 10. Lorsque le médecin vétérinaire démontre au membre du comité, à l'inspecteur ou à l'expert qu'il n'a pas pu prendre connaissance de l'avis mentionné à l'article 8, ceux-ci en informent le secrétaire du comité qui fixe une nouvelle date pour l'inspection et en avise le médecin vétérinaire tel qu'il est prévu à l'article 8.
 11. Le membre du comité, l'inspecteur ou l'expert doit, lorsque requis lors d'une inspection, produire un certificat, délivré par l'Ordre, attestant sa qualité.
 12. Le médecin vétérinaire qui fait l'objet d'une inspection doit être présent.
 13. Le médecin vétérinaire doit autoriser le membre du comité, l'inspecteur ou l'expert qui le demande, à prendre connaissance ou à copier, sans frais, des dossiers, livres, registres et autres éléments, quel qu'en soit le support, qui sont en sa possession ou détenus par un tiers.
 14. Au terme de son inspection, le membre du comité, l'inspecteur ou l'expert rédige un rapport qu'il transmet au comité dans les 30 jours suivant la date de la fin de l'inspection.
 15. À la suite d'une inspection, le comité transmet, s'il y a lieu, au médecin vétérinaire visé les commentaires et recommandations appropriées pour l'amélioration de la qualité de son exercice professionnel.
- Le comité peut s'assurer par des vérifications auprès du médecin vétérinaire concerné que les correctifs appropriés ont été apportés pour faire suite à l'inspection.

SECTION IV

INSPECTION PARTICULIÈRE PORTANT SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE D'UN MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

16. Le membre du comité qui procède de sa propre initiative à une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle d'un médecin vétérinaire indique dans le dossier d'inspection professionnelle de ce dernier les motifs qui justifient une telle inspection particulière.
 17. Au moins cinq jours francs avant la date de l'inspection particulière portant sur la compétence professionnelle, le secrétaire du comité fait parvenir au médecin vétérinaire visé un avis pour l'en informer.
- Dans le cas où la transmission de l'avis pourrait compromettre les fins poursuivies par la tenue de l'inspection particulière portant sur la compétence professionnelle, le comité peut décider que l'inspection particulière aura lieu sans avis préalable.
18. Au terme de l'inspection particulière, le membre du comité, l'inspecteur ou l'expert rédige un rapport qu'il transmet au comité dans les 45 jours suivant la date de la fin de l'inspection.
 19. Les articles 9 à 13 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à l'inspection particulière tenue en vertu de la présente section.

SECTION V**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ À LA SUITE D'UNE INSPECTION PARTICULIÈRE PORTANT SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE D'UN MÉDECIN VÉTÉRINAIRE**

20. Lorsque le comité, à la réception du rapport d'inspection particulière portant sur la compétence professionnelle, estime qu'il n'y a pas lieu de recommander au Conseil d'administration de prendre l'une ou l'autre des mesures prévues à l'article 113 du Code des professions (chapitre C-26), il en avise, dans les 30 jours suivant sa décision, le médecin vétérinaire ainsi que le Conseil d'administration, si l'inspection a été tenue à la demande de celui-ci.
21. Lorsque le comité, à la réception du rapport d'inspection particulière portant sur la compétence professionnelle, a des raisons de croire qu'il y a lieu de recommander au Conseil d'administration de prendre l'une ou l'autre des mesures prévues à l'article 113 du Code, il en avise, dans les 30 jours suivant sa décision, le secrétaire du Conseil d'administration ainsi que le médecin vétérinaire visé, et transmet à ce dernier les renseignements et documents suivants :

- 1° un exposé des faits et des motifs qui justifient de recommander au Conseil d'administration de prendre l'une ou l'autre des mesures prévues à l'article 113 du Code;
- 2° une copie du rapport rédigé à son sujet par le membre du comité, l'inspecteur ou l'expert qui a procédé à l'inspection particulière.

Le secrétaire du comité informe également le médecin vétérinaire qu'il peut présenter des observations verbales lors d'une réunion du comité ou transmettre ses observations par écrit dans un délai de 15 jours à compter de la date de la réception de l'avis précisant la date, l'heure et le lieu de la réunion.

22. Pour l'application de l'article 20, le comité transmet au médecin vétérinaire au moins 15 jours avant la réunion, un avis qui en précise la date, l'heure et le lieu.

Le médecin vétérinaire qui désire être présent pour soumettre ses observations doit en informer le secrétaire du comité au moins cinq jours avant la date fixée pour la réunion.

23. Le comité reçoit le serment du médecin vétérinaire ou d'un témoin par l'entremise d'un commissaire à l'assermentation.
24. La réunion est tenue à huis clos.
25. Si, à la date prévue pour la tenue de la réunion, le médecin vétérinaire n'a pas transmis d'observations écrites et ne se présente pas à l'heure et au lieu indiqués, le comité se réunit en son absence sans autre avis ni délai et considère qu'il n'a pas d'observations à présenter.
26. Les dépositions sont enregistrées ou sténographiées à la demande du médecin vétérinaire ou du comité. Les frais d'enregistrement sont à la charge de celui qui a fait la demande.

Toute demande d'enregistrement ou de sténographie des dépositions doit être transmise au secrétaire du comité au moins sept jours avant la date fixée pour la tenue de la réunion.

27. Les recommandations du comité sont adoptées à la majorité des membres présents dans les 90 jours suivant la date à laquelle la réunion a pris fin. Elles sont motivées, signées par les membres du comité qui ont assisté à la réunion et transmises dans les meilleurs délais au Conseil d'administration et au médecin vétérinaire visé.

SECTION VI**DISPOSITIONS FINALES**

28. Le présent règlement remplace le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec (chapitre M-8, r. 5).
29. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*. ♦



150 ans
La science
améliore la vie

Le chien de tête dans la protection contre les tiques.



Tique occidentale, tique du chevreuil, tique américaine, tique d'Anderson, tique sanguine, tique étoilée d'amérique. K9 advantix® tue les puces et les quatre principales espèces de tiques chez le chien. Et elles n'ont même pas besoin de piquer pour être tuées. K9 advantix® agit au contact dans les 24 heures et continue à prévenir les piqûres et les nouvelles infestations pendant au moins quatre semaines. Comme tous les produits Solutions antiparasitaires de Bayer, K9 advantix® s'intègre à vos protocoles de prévention des parasites. Pour amener vos patients sur le chemin de la bonne santé, communiquez avec votre représentant de Bayer afin d'obtenir une trousse K9 advantix® PetPak^{MC}. Visitez le site BayerParasiteSolutions.ca.



AVIS DE RADIATION ET DE LIMITATION TEMPORAIRE

(Dossier : 25-11-00463)

AVIS est par les présentes donné que le **Dr Ian Roberge**, médecin vétérinaire, (permis no. 2973), exerçant la profession de médecin vétérinaire à Rivière Rouge (Québec) a été déclaré coupable, le 4 février 2013, par le conseil de discipline de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, des trois infractions reprochées et commises entre le 7 octobre 2010 et le 9 décembre 2010, soit :

- Avoir procédé à la vente de médicaments à une cliente sans revoir l'animal alors que la dernière visite remontait à environ trois ans, contrevenant ainsi à l'article 9, paragraphes 3 et 7, du Code de déontologie des médecins vétérinaires (chef no. 1);
- Avoir exercé sa profession dans des lieux impropres ou inadéquats, contrevenant ainsi à l'article 7 du Code de déontologie des médecins vétérinaires (chef no. 2);
- Avoir exercé sa profession dans des conditions ou des états susceptibles de compromettre la qualité de ses services, contrevenant ainsi à l'article 6 du Code de déontologie des médecins vétérinaires (chef no. 3).

Le 4 février 2013, le conseil de discipline imposait notamment au Dr Ian Roberge une radiation temporaire du tableau de l'Ordre pour une période de six mois à l'égard du chef 3 de la plainte. La décision du conseil de discipline étant exécutoire le 31^e jour de sa communication à l'intimé, le Dr Ian Roberge est donc radié du tableau de l'Ordre pour une période de six mois à compter du 6 mars 2013.

Le conseil de discipline a imposé au Dr Ian Roberge une limitation temporaire de son droit d'exercer des activités professionnelles pour une durée de six mois à l'égard du chef 3, selon la modalité suivante : l'intimé ne pourra plus pratiquer de chirurgie durant la période de limitation, cette période débutant au moment du retour à la pratique.

Le présent avis est donné en vertu des articles 156 et 180 du Code des professions.

Me Nicole Bouchard, avocate
Secrétaire du conseil de discipline
Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Changements au tableau des membres

Abandons (pour divers motifs : retraite, maternité, sabbatique, études à l'extérieur, maladie, etc.)

9288 Anne-Charlotte Barrot
9318 Robert Lees

Inscriptions et réinscriptions

3160 Julie Carrier
3711 Mélina Deschênes-Rompré
3440 Marilyns Ducharme-Desjarlais
3185 Marketa Kopal
3553 Maryvonne Lagacé
3192 Marie-Hélène Laporte
3473 Cynthia Marquis
4013 Giuditta Mortola
3302 Anne Pellegrin
3572 Nadia Pronovost

Renouvellements de permis temporaire

9368 Eduardo Almeida da Silveira
9146 Jérôme Auger
9258 Matthieu Gatineau
9369 Maud de Lagarde
9306 Sylvain Larrat
9343 Franck Ollivier
9203 Erika Meler
9144 Angelika Stock

LE MEILLEUR AMI DE VOTRE PORTEFEUILLE

Adhérez au programme financier¹ pour médecins vétérinaires et profitez d'avantages dont vous n'avez même pas idée.

Passez nous voir et vous verrez.

banquedelasante.ca



¹Le programme s'adresse aux professionnels de la santé (médecins, dentistes, médecins vétérinaires, chiropraticiens, podiatres, optométristes et pharmaciens), qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada. Le programme constitue un avantage conféré aux détenteurs de la carte *World MasterCard* de la Banque Nationale. Une preuve de votre statut professionnel vous sera demandée.

Babillard de la formation continue	Date et lieu	Événement	Organisme et informations
	MAI 2013		
Sites variés		Séminaires offerts en mai <ul style="list-style-type: none"> • Médecine interne et dermatologie (Nouvelle-Orléans, LA) • Médecine interne, anesthésiologie et chirurgie (Chicago, IL) • Urgentologie (Pérou) 	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet
Las Vegas, Nevada		Ateliers offerts en mai <ul style="list-style-type: none"> • Échographie abdominale de base • Diagnostic et chirurgie de la dysplasie de la hanche juvénile • Arthroscopie et chirurgie articulaire minimalement invasive • Endoscopie flexible et rigide 	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 702 739-6698 ou 866 800-7326 F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.oquendocenter.org/veterinary Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, consultez le site Internet
Le 2 mai Saint-Hyacinthe, Québec		Atelier : échographie abdominale vétérinaire 1 (prérequis : atelier « Initiation à l'échographie abdominale » ou démontrer une expérience en échographie) Dr Marc-André d'Anjou	Service de formation continue de la FMV T : 450 773-8521 poste 8282 F : 450 778-8132 diane.lussier@umontreal.ca FormationContinueVeterinaire.ca
Le 3 mai Saint-Hyacinthe, Québec		Atelier : la réhabilitation des oiseaux de proie Dr Guy Fitzgerald	Service de formation continue de la FMV T : 450 773-8521 poste 8282 F : 450 778-8132 diane.lussier@umontreal.ca FormationContinueVeterinaire.ca
Les 3 et 4 mai Kitchener, Ontario		Atelier : introduction à la réhabilitation physique	Focus and Flourish T : 519 219-0573 · F : 519 219-0574 info@focusandflourish.com · www.focusandflourish.com
Du 4 au 7 mai Winnipeg, Manitoba		Symposium annuel	Association canadienne pour la science des animaux de laboratoire (ACSAL- CALAS) http://symposium.calas-acsal.org
Du 8 au 11 mai Vienne, Autriche		Conférence internationale sur les maladies des animaux de zoo et de la faune	Leibniz Institute for Zoo and Wildlife Research (IZW) T : (+49) 30-5168 127 · F : (+49) 30-5126 104 2013@zoovet-conference.org · www.zoovet-conference.org
Le 19 mai Montréal, Québec		Congrès international de zoothérapie UQAM Pavillon de Sève / Relations humanimales	CIZ édition 2013 T : 450 346-2577 ou 877 346-2577 authenticite@ac.aira.com · www.cizquebec.com
JUIN 2013			
Sites variés		Séminaires offerts en juin <ul style="list-style-type: none"> • Médecine interne et chirurgie en gastroentérologie (Vancouver, BC) • Cardiologie et ophtalmologie (Kauai, Hawaii) • « Let's talk about drugs » pour l'ophtalmologie et le système respiratoire (Cleveland, OH) 	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet
Le 1 ^{er} juin Saint-Hyacinthe, Québec		Colloque de médecine de refuge Faculté de médecine vétérinaire	Association Vétérinaire Québécoise de Médecine de Refuge (AVQMR) Pour information : T : 450 773-8521 poste 0086 (Dre Geneviève Lessard) genevieve.lessard.3@umontreal.ca boivin.cecile@gmail.com
Du 12 au 15 juin Seattle, Washington		Congrès annuel	American College of Veterinary Internal Medicine (ACVIM) T : 303 231-9933 ou 800 245-9081 F : 303 231-0880 ACVIM@ACVIM.org · www.ACVIMForum.org

Babillard de la formation continue	JUILLET 2013		
	Sites variés	Séminaires offerts en juillet <ul style="list-style-type: none"> • Médecine et chirurgie du système urinaire (Myrtle Beach, SC) • Analgésie, anesthésie et chirurgie (Amelia Island, FL) • Urgentologie, les 24^e heures (Jackson Hole, WY) 	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet
	Du 4 au 6 juillet Rome, Italie	Congrès annuel	European College of Veterinary Surgeons (ECVS) http://www.ecvs-online.org/rome/
	Du 10 au 13 juillet Victoria, Colombie-Britannique	Congrès annuel	Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) T : 800 567-2862 · F : 613 236.9681 admin@cvma-acmv.org · www.veterinairesauCanada.net/ programs/annual-convention.aspx
	Du 13 au 16 juillet Davis, Californie	Forum 360° Échographie du système musculosquelettique	American Association of Equine Practitioners (AAEP) T : 859 233-0147 ou 800 443-0177 F : 859 233-1968 aaepoffice@aaep.org http://www.aaep.org/continuing_edu.htm
	Du 28 au 31 juillet Fort Collins, Colorado	Forum 360° Diagnostic, imagerie et traitement du membre postérieur	American Veterinary Medical Association (AVMA) www.avmaconvention.org/avma13/public/enter.aspx
Du 19 au 23 juillet Chicago, Illinois	Congrès annuel	American Veterinary Medical Association (AVMA) www.avmaconvention.org/avma13/public/enter.aspx	



CONGRÈS VÉTÉRIINAIRE QUÉBÉCOIS

« L'équipe vétérinaire à la conquête de nouveaux horizons »

Du 7 au 9 novembre 2013

à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

T : 450 774-1427 ou 1-800-267-1427

omvq@omvq.qc.ca

www.omvq.qc.ca



Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

MICROPROGRAMME EN MÉDECINE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Actualisation structurée des connaissances en médecine des animaux de compagnie. Contenus accessibles en tout temps pour un apprentissage autonome. Développés par nos enseignants spécialisés dans les différents domaines de la médecine. Formations presque toutes disponibles à distance sur support électronique ou imprimé. Ateliers offerts à la FMV.

Service de la formation continue de la FMV

T : 450 773-8521, poste 8282

sfc@medvet.umontreal.ca · FormationContinueVeterinaire.ca

FORMATIONS EN SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRIINAIRE

Formations intensives en santé publique vétérinaire. Complément exceptionnel à votre parcours, sans bousculer votre horaire! Formations reconnues par l'OMVQ.

Prochaines formations (automne 2013)

- Introduction à la santé publique vétérinaire, cours intensif (fin août, 2 jours)
- Méthodes quantitatives: études de cas en SPV (en ligne, interactif)
- Design épidémiologique en SPV (en ligne, interactif)
- Outils informatiques en SPV (en ligne, interactif)

Microprogrammes en santé publique vétérinaire

T : 450 773-8521, poste 0090

mp-spv@medvet.umontreal.ca · SantePubliqueVeterinaire.ca

TOUS LES SECTEURS

Du 17 au 20 septembre 2013 : assistez au congrès vétérinaire mondial qui aura lieu à Prague, en République Tchèque. Pour plus d'information, visitez le www.wvc2013.com/en/welcome

Du 23 au 26 octobre 2013 : participez au congrès de l'American College of Veterinary Surgeons qui aura lieu à San Antonio, au Texas. Pour plus d'information, visitez le www.acvs.org/Symposium

ANIMAUX EXOTIQUES ET OISEAUX

Du 3 au 7 août 2013 : participez au congrès annuel organisé par l'Association of Avian Veterinarians qui aura lieu à Jacksonville, en Floride. Pour plus d'information, visitez le www.conferenceoffice.com/aav

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Du 12 au 14 septembre 2013 : planifiez un congrès international au Royaume-Uni et participez au congrès annuel de l'European College of Veterinary Internal Medicine (ECVIM) qui aura lieu à Liverpool, en Angleterre. Pour plus d'information, visitez le www.ecvimcongress.org

Faites partie d'un réseau de Boutiques vétérinaires en pleine croissance



Déjà 7 Boutiques en opération dont trois nouvellement ouvertes !
2 Boutiques supplémentaires d'ici la fin avril 2013, et plusieurs autres pour l'automne



Félicitations à toute l'équipe de la Clinique Maguire Médecine vétérinaire inc. (Québec)



Félicitations à toute l'équipe de la Clinique Vétérinaire St-Étienne, du Groupe Vetcom



Félicitations à toute l'équipe de l'Hôpital Vétérinaire des Moulins (Mascouche)

La **médecine vétérinaire** et le **commerce de détail**
au service de la santé globale de l'animal

1 800 668-2368 • www.cdmv.com





Si vous ne voyez qu'un petit garçon et son chien, vous en oubliez beaucoup.

Vous ne voyez pas les œufs et les larves que les chiens sèment autour d'eux quand ils ont des puces. Les puces adultes ne représentent que 5 % d'une infestation de puces; les 95 % restants sont constitués des œufs, des larves et des pupes qui se cachent dans les lits, les tapis et les planchers. Sentinel prévient les infestations de puces en interrompant sans merci leur cycle biologique : il tue les œufs et les larves avant qu'ils ne deviennent adultes. Recommandez Sentinel pour la maîtrise des puces, la prévention du ver du cœur et la protection contre les vers intestinaux, et vous n'oublierez rien. Pour de plus amples renseignements au sujet de Sentinel, composez le 1-800-387-6325.


sentinel[®]
(lufenuron • oxime de milbémycine)

Encart scientifique *Le Veterinarius+*

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec rend hommage et remercie chaleureusement les membres du comité *Le Veterinarius+* pour la publication de cette toute première édition de l'encart scientifique. Ces membres dévoués offrent à la profession un outil de développement professionnel riche et pratique.

Hommage à ce comité dynamique pour son labeur et sa détermination!

MEMBRES DU COMITÉ

Dr André Vrins
Dre Cécile Aenishaenslin
Dr Sébastien Buczinski
Dr Patrick Cavanagh
Dre Annie Daignault

Dr Marc-André d'Anjou
Dr Louis-Philippe de Lorimier
Dre Yvonne Elce
Dre Joane Parent
Dr Jean Sirois
Dre Christine Theoret



Message du président du comité

Par Dr André Vrins, président du comité *Le Veterinarius+*

« La connaissance, c'est partager le savoir qui nous fait grandir. » - Olivier Lockert

Le comité du *Veterinarius+* est fier de vous présenter son premier encart scientifique de huit pages qui enrichira trois des cinq numéros annuels de la revue *Le Veterinarius*. Le contenu de cette revue est accessible aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec dans son site Internet (www.omvq.qc.ca). Les articles y sont accompagnés de leurs références. Prenez l'habitude de les consulter! Cet encart scientifique vise votre satisfaction. Réagissez aux articles, communiquez votre opinion et soumettez des sujets par courriel à omvqvetsplus@gmail.com

Partez à la découverte des cinq chroniques visant à satisfaire vos besoins et votre curiosité. Chacune d'elle poursuit les objectifs complémentaires suivants :

QUEL EST VOTRE DIAGNOSTIC?

Aborder divers cas cliniques susceptibles d'être observés en pratique vétérinaire des petits ou des grands animaux, y compris les animaux exotiques. Cette rubrique est construite de la façon suivante : une courte histoire clinique sur la première page accompagnée d'images radiologiques, cytologiques, échographiques, ou autres, suivie des résultats et d'une courte discussion sur une page distincte de l'encart *Veterinarius+*.

ACTUALITÉ

Présenter des résumés d'articles, de documents ou de conférences sur des problèmes variés d'intérêt pour la communauté vétérinaire.

MISE À JOUR

Présenter deux revues actuelles et concises de la littérature sur des problèmes variés d'intérêt pour la communauté vétérinaire.

LA SCIENCE D'ICI

Mettre en valeur un chercheur œuvrant dans le domaine de la santé animale au Québec. L'accent porte sur la vulgarisation de progrès scientifiques en lien avec la pratique vétérinaire.

LE COIN DU PRATICIEN

Présenter de cinq à dix trucs ou astuces, illustrés au besoin, et une question adressée au spécialiste. Ces petites capsules soumises par le praticien sont brèves, simples, utiles et accessibles à toutes les pratiques, et survolent les divers secteurs de la pratique. Avis aux lecteurs : soumettez un truc, une astuce ou une question à un spécialiste à l'aide du formulaire accessible dans notre site www.omvq.qc.ca/coindupraticien.

Quel est votre **DIAGNOSTIC**?

Par les Drs Annie Daignault et Marc-André d'Anjou

Signalement et histoire clinique

Chien croisé de deux ans de taille moyenne récemment acquis d'un refuge de la SPA et qui montre des vomissements d'apparition aiguë.

Radiographies abdominales

Deux projections, l'une latérale gauche (fig. 1) et l'autre ventrodorsale (fig.2) de l'abdomen ont d'abord été obtenues. Est-ce que la technique vous semble adéquate?

Que remarquez-vous et que feriez-vous après?

- Traiter les symptômes pour une pancréatite probable
- Aller en chirurgie
- Obtenir une projection latérale droite
- Procéder à une étude de contraste gastrointestinale avec baryum
- Effectuer ou recommander une échographie



a. Fig 1. Projection latérale gauche



b. Fig 2. Projection ventrodorsale (VD)

La réponse figure à la page 8 de ce numéro.



Actualités **SCIENTIFIQUES**

Par les Drs Sébastien Buczinski, Yvonne Elce et Joane Parent

Consultation sur l'état actuel de la surveillance des zoonoses au Québec et son adéquation avec les changements climatiques et écologiques, INSPQ. FERROUILLET, C., L. LAMBERT et F. MILORD. 2012.

Accessible à www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1541_ConsulEtatActSurvZoonoQcAdeqChangClimEcolo.pdf.

Ce rapport scientifique réalisé conjointement par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV) présente les résultats d'une consultation sur l'état actuel de la surveillance des zoonoses au Québec dans le contexte des changements climatiques. La consultation a été effectuée en 2011 auprès de 32 experts engagés dans des programmes de surveillance des zoonoses au Québec. Le Québec se distingue par une capacité diagnostique et des infrastructures de santé publique aussi bien en santé animale qu'en santé humaine, et par l'existence de certains programmes de surveillance intégrés, mettant en commun les données d'origine humaine et animale. Les répondants ont souligné le besoin d'anticiper l'émergence de zoonoses chez l'homme en surveillant l'apparition ou l'évolution de la maladie chez les hôtes ou les vecteurs animaux comme pour la maladie de Lyme, les arboviroses transmises par les moustiques ou les maladies émergentes provenant de la faune. L'anticipation de l'émergence des zoonoses va de pair avec une détection précoce des problèmes par les professionnels de la santé et les cliniciens. C'est ainsi que le rapport recommande notamment l'amélioration de la formation continue des médecins et des médecins vétérinaires concernant leur rôle respectif dans la détection, le signalement et la déclaration des zoonoses. Les répondants ont aussi souligné le besoin d'encourager des collaborations et de mieux documenter certains aspects en surveillance. Il est ainsi suggéré de favoriser les collaborations entre les agences gouvernementales et les institutions de recherche pour faciliter la mise en place de partenariats pérennes ainsi que d'outils génériques permettant de répondre rapidement à l'émergence d'une maladie, de faciliter les analyses conjointes de données de différentes origines (santé humaine, santé animale, environnement) et de mieux documenter l'importance des zoonoses liées aux animaux de compagnie.

Par Dre Cécile Aenishaenslin, DMV, M.Sc. en santé publique vétérinaire

Sporting Activity following colic surgery in horses: A retrospective Study. Christophersen MT, Tnibar A, Pihl TH, et al. Equine Vet J Suppl 40:3-6, 2011.

Cette étude rétrospective évalue l'impact d'une chirurgie de colique sur la capacité du cheval à retrouver son niveau d'exercice. Selon l'étude, 86 % des chevaux retournent à leur niveau d'exercice, ou à un meilleur niveau, après une chirurgie de colique. La plupart des chevaux de l'étude sont des Warmbloods. 70 % des coliques impliquaient le colon et 30 % l'intestin grêle. Deux ans après la chirurgie, 80 % des chevaux avaient survécu, mais ce chiffre diminue à 60 % à cinq ans et à 30 % chez les chevaux ayant eu un deuxième épisode de colique.

Par Dre Yvonne Elce, DVM, DACVS équin, FMV Sciences cliniques

The effects of viral vaccination of dairy heifer calves on the incidence of respiratory disease, mortality, and growth. Windeyer MC, Leslie KE, Godden SM, et al. J Dairy Sci 2012;95:6731-6739.

Cette étude randomisée en double aveugle visait à évaluer l'impact d'une vaccination en très bas âge sur les conséquences des bronchopneumonies en pré-sevrage des génisses de remplacement. 2874 génisses ont été recrutées et vaccinées, et réparties en quatre groupes : vaccination à 2-3 semaines d'âge, à 5-6 semaines, à ces deux groupes d'âge et non vaccinées (saline). Le vaccin était vivant modifié contenant les souches virales IBR, BVD1-2, PI3 et BRSV (Bovishield Gold, Zoetis). Aucun effet sur l'incidence des bronchopneumonies ou sur la croissance n'a été observé, peu importe le groupe.

Par Dr Sébastien Buczinski, DMV, MSc, DACVIM bovin, FMV Sciences cliniques

Examining the occurrence of residues of flunixin meglumine in cull dairy cows by use of the flunixin cull cow survey. Deyrup CL, Southern, KJ, Cornett JA, et al. J Am Vet Med Assoc 2012;241:249-253.

Cette étude visait à évaluer si les vaches à réformer envoyées à l'abattoir avec des signes cliniques de maladies cibles (boiterie, syndrome inflammatoire ou sites d'injection enflammés) étaient plus à risque de « tester positif » par rapport à la détection de résidus de flunixin méglumine. 7,04 % des cas (50/710) étaient positifs par rapport à 0,8 % (2/251) chez des vaches en santé. Une surveillance accrue à l'abattoir des animaux à risque est donc suggérée.

Par Dr Sébastien Buczinski, DMV, MSc, DACVIM bovin, FMV Sciences cliniques

Analgesia after feline ovariohysterectomy under midazolam-medetomidine-ketamine anesthesia with buprenorphine or butorphanol and carprofen or meloxicam : a prospective randomised clinical trial. Polson S, Taylor PM, and Yates DJ. Fel Med and Surgery 2012;14:553-559.

Cette étude randomisée chez le chat évalue l'analgésie suite à l'ovariohystérectomie avec 4 combinaisons de médicaments. La buprénorphine ou le butorphanol a été donné avec du carprofen ou du meloxicam au moment de l'induction. L'anesthésie a été réalisée avec une combinaison de midazolam-médétomidine-kétamine et isoflurane. Quatre groupes de 25 chats sains par groupe (n=100) ont fait partie de l'étude. La douleur postopératoire a été évaluée par observation selon un score de réponse basé sur la douleur créée à la pression sur la plaie. L'étude n'a pas révélé de différence significative entre les 4 combinaisons d'analgésie. Aucun chat n'a nécessité d'analgésie supplémentaire.

Par Dr Patrick Burns, DVM, DACVA, FMV Sciences cliniques

Effect of intratesticular lidocaine on isoflurane requirements in dogs undergoing routine castration. McMillan MW, Seymour CJ, and Brearley JC. J Small Anim Pract 2012;53:393-397.

Cette étude visait à évaluer l'impact d'injection intratesticulaire de lidocaïne avant la castration chez le chien. Les chiens ont été anesthésiés selon une procédure standard avec du buprénorphine et du carprofen comme mode d'induction anesthésique. L'anesthésie gazeuse a été réalisée à l'isoflurane. Les chiens (n=15) ont reçu une injection de 1 mg/kg lidocaïne dans chaque testicule et 15 chiens ne l'ont pas reçue. Le besoin en isoflurane a été moindre chez les chiens ayant reçu de la lidocaïne. De plus, le score de douleur postopératoire était meilleur chez les chiens ayant reçu de la lidocaïne avant l'opération.

Par Dr Patrick Burns, DVM, DACVA, FMV Sciences cliniques

La progression de la maladie de Lyme au Québec

Par la Dre Cécile Aenishaenslin*

Au cours des dernières années, la maladie de Lyme, aussi appelée borreliose, a fait l'objet de plus en plus fréquemment de reportages dans les médias de la province. Cette maladie vectorielle, endémique depuis les années 1980 sur la côte est des États-Unis (près de 30 000 cas humains rapportés en 2009), est présentée comme étant en émergence au Québec, une émergence favorisée par les changements climatiques. Mais qu'en est-il exactement?

La maladie de Lyme est causée par *Borrelia burgdorferi*, une bactérie spirochète qui se transmet par le truchement d'une piqûre de tique à l'humain et aux animaux. Ce sont les petits rongeurs sauvages, sur lesquels les tiques se nourrissent, qui sont les réservoirs asymptomatiques de cette bactérie. Au Québec, c'est l'espèce de tique *Ixodes scapularis*, ou tique à pattes noires, qui est le principal vecteur de la maladie.



Source : INSPQ

On pense qu'auparavant le climat du Québec empêchait que les populations de cette espèce de tique s'établissent au Québec, et les rares tiques infectées trouvées dans la province étaient amenées par des oiseaux migrateurs en provenance de régions endémiques des États-Unis et d'ailleurs au Canada. Grâce à des travaux de recherche de l'équipe de Nick Ogden et à la surveillance menée par les institutions de santé publique du Québec et du Canada, nous savons maintenant que des populations de tiques vectrices sont maintenant bel et bien établies dans le sud-ouest de la province (principalement en Montérégie) et que de 8 à 13 % de ces tiques sont infectées par *Borrelia burgdorferi*.

Chez l'homme, l'infection localisée cause des lésions cutanées typiques connues sous l'expression d'érythème migrant. En l'absence d'une antibiothérapie précoce, de 15 à 20 % des cas subiront des complications chroniques systémiques importantes, y compris des arthrites, des infections neurologiques et cardiaques. Les premiers cas humains déclarés de maladie de Lyme acquis au Québec sont survenus en 2008. Depuis, plusieurs cas humains de la maladie sont signalés chaque année comme étant acquis dans la province, et ce nombre est en progression.

Les animaux domestiques peuvent également contracter la maladie de Lyme. Des cas ont été rapportés chez les chats, les chevaux, les moutons et les vaches, mais les chiens sont l'espèce chez qui la maladie est la plus fréquemment rapportée, quoique 95 % des infections demeurent

asymptomatiques. Au Québec, une étude réalisée en 2008 a révélé que 0,57 % des chiens étaient séropositifs s'ils étaient testés à l'aide du test de dépistage SNAP 3Dx du Laboratoire IDEXX. Ces résultats doivent être interprétés avec prudence, car de faux positifs sont possibles avec ce test, et un résultat réellement positif indique que l'animal a été exposé à la bactérie, mais ne confirme pas que l'animal en est malade. Même si les populations de tiques vectrices se concentrent dans les régions du sud-ouest de la province, des cas peuvent survenir dans d'autres régions, car les tiques infectées peuvent être déplacées sur de longues distances par les oiseaux. Les signes cliniques chez le chien sont la fièvre, une perte d'appétit, la léthargie et des boiteries alternantes (polyarthrite). La lésion cutanée typique trouvée chez l'homme n'est pas présente chez les chiens infectés, ce qui complique le diagnostic. La néphrite aiguë est la complication la plus redoutée, bien qu'un lien de cause à effet entre ces deux entités n'ait pas été prouvé à ce jour.

En clinique, le principal défi lié à la prise en charge de cette maladie réside dans la difficulté d'établir un diagnostic. En plus de l'absence de lésions typiques, les propriétaires des animaux ont rarement remarqué la présence de la tique sur leur animal, qui est tombée au moment de l'apparition des signes cliniques. La sérologie est actuellement la technique diagnostique recommandée chez les animaux présentant des signes cliniques. Si l'animal combine des signes cliniques compatibles à une maladie de Lyme et une sérologie positive, un traitement à base d'antibiotique (doxycycline, 10 mg/kg PO sid, pour une durée minimale d'un mois) est recommandé. Fait important à noter, la présence d'une tique sur un animal ne devrait pas être considérée comme un critère suffisant pour amorcer une antibiothérapie. D'abord, la tique doit rester accrochée à son hôte de 24 à 48 heures pour transmettre la bactérie. Une tique présente depuis moins de 24 heures pose donc peu de danger d'infection.

Seulement une faible proportion des tiques est infectée par *Borrelia burgdorferi*, et seulement une minorité d'animaux éprouvera des signes cliniques à la suite de l'exposition à la bactérie.

En conclusion, la maladie de Lyme, bien qu'elle soit encore rare au Québec actuellement, prendra vraisemblablement de l'importance dans la pratique vétérinaire au cours des prochaines années!

Pour en savoir plus, consultez la liste des références accessible dans le site Internet de l'Ordre.

Merci aux Drs Nick Ogden, Catherine Bouchard et Catherine Lapointe pour leur contribution au contenu de cet article.

* La Dre Cécile Aenishaenslin est médecin vétérinaire et détient une maîtrise en études internationales, spécialisée en santé publique vétérinaire. Elle termine actuellement un Ph. D. en épidémiologie à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et s'intéresse particulièrement à la prévention de la maladie de Lyme.

Le bromure de potassium : déterminer la sécurité de son utilisation chez le chien

Par la Dre Joane Parent*

Le bromure est utilisé depuis plus de 25 ans comme traitement antiépileptique de première ou de deuxième ligne chez le chien. Il peut être difficile à gérer en raison de sa compétition avec le sel dans la diète, les gâteries et l'eau (piscine, adoucisseur, puits), et les effets délétères rapportés. Avec la venue de nouvelles molécules, d'autres choix sont maintenant disponibles. Ces derniers feront l'objet d'une mise à jour ultérieure.

Ces dernières années, l'utilisation du bromure de potassium (KBr) chez le chien est l'objet de critiques et d'opinions mitigées. Mais qu'en est-il exactement? Des chercheurs ont récemment scruté les données scientifiques des 75 dernières années quant aux indications et complications de ce médicament. Nous vous présentons les grandes lignes de leur analyse approfondie.

Le but de l'étude, conduite par l'agence américaine Food and Drug Administration (FDA), section médecine vétérinaire, était de réviser systématiquement et de façon critique tout ce qui a été publié entre 1938 et 2011 sur l'utilisation du bromure comme agent antiépileptique chez le chien. Des 936 publications révisées, 111 ont été retenues. Elles ont été classées selon trois catégories : évidence primaire (résultats quantitatifs ou descriptifs : 38), de soutien (complications dans le contexte d'une étude, mais sans données permettant d'attribuer avec certitude les effets délétères au bromure : 60) ou anecdotique (opinions/observations par experts : 13).

L'étude rappelle tout d'abord les mécanismes physiologiques liés au KBr chez le chien. Soluble dans l'eau, chez l'animal à jeun ou non, le bromure est absorbé tout le long du tube digestif. Le taux d'absorption varie selon l'addition de sirop de maïs ou autres sucres, car ces substances modifient l'osmolalité de l'intestin et influent sur leur transit. Au niveau rénal, le bromure est filtré par les glomérules et réabsorbé par les tubules. Il est plus facilement réabsorbé que le chlore et est redistribué dans tout le corps, remplaçant essentiellement le chlore dans les fluides corporels. Le chien souffrant de troubles rénaux est prédisposé à une intoxication par le bromure à la suite d'une diminution de sa filtration glomérulaire. La demi-vie d'élimination, lorsque le bromure est donné oralement chez le chien, est de 24,9 à 46 jours. Une administration régulière pour quatre à cinq demi-vies est nécessaire pour atteindre l'état d'équilibre. De là, l'utilisation des doses de charge permet d'atteindre les niveaux thérapeutiques plus rapidement. Une augmentation de sel dans la diète entraîne une augmentation de l'élimination urinaire du bromure du fait de sa réabsorption tubulaire compétitive avec le chlore. Une augmentation de chlore dans la diète de 0,2 à 1,3 % diminue la demi-vie du bromure de 69 à 24 jours. Des 11 diètes commerciales évaluées, le contenu en chlore variait de 0,33 à 1,32 % en matière sèche. Un changement abrupt de la diète chez le chien peut donc compromettre le contrôle des crises ou conduire à des niveaux sériques toxiques. L'utilisation intraveineuse de fluide contenant du chlore réduit les concentrations sériques du bromure. Les diurétiques, comme le furosémide, augmentent la vitesse d'élimination du bromure. L'utilisation du bromure de sodium (NaBr) plutôt que du KBr est suggérée chez le patient avec hypoadrénocorticisme en raison de la difficulté chez ces patients à maintenir l'homéostasie du potassium. Dans ce cas, la posologie du NaBr est ajustée vu son poids moléculaire différent (250 mg/mL de KBr est équivalent à 211 mg/mL de NaBr).

Le bromure n'étant pas assujéti au métabolisme hépatique, son utilisation chez le chien avec problème hépatique est sécuritaire.

Le bromure a des effets toxiques sur les systèmes nerveux, gastrointestinal (GI), reproducteur, endocrinien, dermatologique et respiratoire. La polyurie et la polydipsie (PU/PD), fréquemment mentionnées, ne semblent pas liées à un système en particulier.

L'intoxication au bromure est le plus souvent liée à de hauts niveaux sériques, mais peut être observée à de basses concentrations chez le chien inhabituellement sensible. La plupart des chiens qui subissent une intoxication au bromure, en monothérapie, ont des concentrations sériques entre 2,4 et 4 mg/mL (30 à 50 mmol/L). Toutefois, les convulsions sont bien contrôlées chez le chien épileptique, sans signe d'intoxication, avec des concentrations sériques aussi haute que 4 à 4,8 mg/mL (50 à 60 mmol/L). Pour déterminer la posologie appropriée, l'examen clinique est essentiel, parce qu'un chevauchement existe entre les effets thérapeutiques et toxiques, les concentrations efficaces et les concentrations toxiques variant d'un chien à l'autre. Les signes neurologiques et comportementaux sont les effets délétères les plus fréquemment liés à l'administration du bromure. La sédation, l'irritabilité et l'agitation sont rapportées chez le chien. Les signes d'intoxication sévère incluent la dépression, les changements de comportement, l'ataxie, la faiblesse des membres pelviens, la mydriase, la stupeur, et le coma. Ces effets sont réversibles et peuvent être atténués sur plusieurs jours en diminuant la dose de phénobarbital (PB) de 10 à 30 % quand le bromure est utilisé en combinaison avec le PB, ou en quelques heures en traitant avec de la saline.

Les vomissements sont les perturbations gastrointestinales les plus fréquentes et ne peuvent être entièrement liés à l'effet irritant du KBr. Une diarrhée transitoire et même des selles sanguinolentes peuvent être observées avec des concentrations sériques entre 1,8 et 4 mg/mL. Ces signes se résorbent sans nécessairement devoir arrêter le traitement. La polyphagie est souvent rapportée comme secondaire à une augmentation de l'apport chlorique, ou d'origine comportementale. Un suivi du poids et de l'apport calorique est conseillé, car la polyphagie peut conduire à une ingestion excessive d'aliments (y compris des ordures) et à d'autres complications. Il n'y a pas d'évidence que les chiens recevant du KBr sont plus à risque de contracter une pancréatite. Cette dernière serait secondaire à la polyphagie.

Contrairement à l'humain et au rat, les concentrations thérapeutiques chez le chien ne modifient pas la T4, la T4 libre, la triiodothyronine ou la TSH, ou causent des changements histologiques. L'information conflictuelle sur la présence de PU/PD ne permet pas de discerner une relation entre l'administration du KBr et le phénomène de la PU et de la PD. Les réactions dermatologiques sont rares. Des dermatites non suppuratives avec macules ou pustules sont rapportées de façon anecdotique.

Contrairement au chat, aucun problème respiratoire n'a été observé chez le chien avec un usage clinique de bromure ou une intoxication.

Le bromure de potassium n'est pas un choix thérapeutique pour tous les chiens. Son utilisation doit être déterminée avec précaution.

Pour en savoir plus, consultez la liste des références accessible dans le site Internet de l'Ordre.

* La Dre Joane Parent, DMV, MVetSc, DACVIM, est neurologue vétérinaire depuis 1983. Elle est professeure titulaire à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. L'épilepsie canine et féline est l'un de ses intérêts en recherche.

LA SCIENCE d'ici

Par les Drs Jean Sirois, DMV et Christine Theoret, DMV

Dre Marie Archambault



Source : Marco Langlois de la FMV

QUESTION : PARLEZ-NOUS DE VOS ORIGINES.

Réponse : J'ai grandi à Sept-Îles sur la Côte-Nord dans une famille de trois enfants. D'aussi loin que je me souviens, j'étais attirée par l'enseignement. Toute petite, quand je revenais de l'école, je me déguisais en professeur et j'enseignais à des élèves imaginaires. Finalement, c'est ma passion pour les chats qui m'a dirigée vers la médecine vétérinaire.

Q : DÉCRIEZ VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL.

R : Je suis diplômée de la promotion 1993 du doctorat en médecine vétérinaire. Curieuse et attirée par la recherche, j'ai obtenu une maîtrise (1993-1995) et un Ph. D. en microbiologie (1995-1999) à la Faculté de médecine vétérinaire (FMV). Par la suite, j'ai pris le chemin de l'Université de Guelph où j'ai occupé un poste de bactériologiste clinique pendant cinq ans. En 2004, m'ennuyant de la recherche, je suis revenue à la FMV à titre de professeure au Département de pathologie et microbiologie.

Q : QU'EST-CE QUI VOUS MOTIVE DANS LA RECHERCHE?

R : J'aime le côté créatif, suivre la littérature, tester des hypothèses et le défi de rédiger des articles scientifiques. C'est un environnement en mouvement qui me stimule à me dépasser. J'aime également enseigner aux étudiants des cycles supérieurs et les voir progresser est pour moi une grande source de valorisation.

Q : SUR QUOI PORTE VOTRE RECHERCHE?

R : J'étudie des bactéries d'importance vétérinaire qui ont aussi un potentiel zoonotique. Une part considérable de ma recherche porte sur *Clostridium perfringens*, l'agent causal de l'entérite nécrotique chez la volaille et le porcelet, et une cause de toxoinfection alimentaire chez l'homme. Mes efforts visent deux objectifs : 1) caractériser les mécanismes de résistance de *C. perfringens* envers la bacitracine, un des antibiotiques de choix contre cette bactérie; et 2) étudier les gènes qui participent à la synthèse de biofilm par *C. perfringens*.

Q : QUEL EST LE RÔLE DU BIOFILM?

R : Le biofilm est une sorte d'enveloppe composée de sucres et d'autres éléments fabriqués par les bactéries elles-mêmes. Cette matrice entoure les bactéries et ralentit ou empêche la diffusion des antibiotiques. Ces derniers, ne pouvant atteindre les bactéries, deviennent souvent inefficaces. Par conséquent, les bactéries sans biofilm sont plus sensibles aux antibiotiques alors que celles qui en produisent nécessitent des concentrations d'antibiotiques plus élevées. D'un côté pratique, puisque *C. perfringens* survit dans l'environnement, il est important d'adopter des techniques de désinfection qui peuvent réduire les biofilms.

Q : VOTRE RECHERCHE PORTE-T-ELLE SUR D'AUTRES MICRO-ORGANISMES?

R : Oui, mon groupe se penche également sur les *Staphylococcus aureus* et *pseudintermedius* résistant à la méthicilline (SARM et SPRM), qui constituent un enjeu important en médecine vétérinaire et en santé publique. Ces bactéries sont responsables de plusieurs types d'infections, dont la folliculite bactérienne chez les animaux de compagnie. Nos efforts visent, entre autres, à définir les profils phénotypiques de résistance aux antibiotiques exprimés par ces bactéries en clinique ainsi que leurs gènes, afin d'informer les praticiens des antibiotiques efficaces à privilégier.

Q : DE QUELLE RÉALISATION ÊTES-VOUS LE PLUS FIÈRE?

R : Mon laboratoire a récemment été le premier au monde à observer chez *C. perfringens* les gènes de la résistance à la bacitracine. Ces gènes codent une pompe à efflux qui agit en expulsant de la bactérie l'antibiotique qui y pénètre. Je suis également très fière des sept étudiants que j'ai dirigés aux cycles supérieurs et qui travaillent présentement dans le domaine de la recherche vétérinaire et de l'antibiorésistance.

Q : POUVEZ-VOUS DÉCRIRE LES RETOMBÉES DE VOTRE RECHERCHE SUR LA PRATIQUE VÉTÉRINAIRE?

R : Ma recherche me tient à la fine pointe des connaissances sur un sujet brûlant de l'actualité, l'antibiorésistance. C'est une partie de mon expertise que j'ai voulu mettre au service de la profession en participant activement au programme de formation de l'Ordre sur l'utilisation judicieuse et responsable des antibiotiques. Cette formation abordera, entre autres, les modes de propagation de la résistance aux antibiotiques, la nouvelle classification des antibiotiques et l'importance relative de ces classes pour la médecine humaine. Finalement, elle permettra à chacun d'être mieux outillé pour répondre aux questions du public concernant les enjeux de l'antibiorésistance.

Pour en savoir davantage, consultez le site Internet du GREMIP à www.medvet.umontreal.ca/gremip.

Le coin **DU PRATICIEN**

Par les Drs Geneviève Toupin et Patrick Cavanagh



Question du spécialiste

Cher lecteur, chère lectrice, vous avez sûrement une nouvelle question à soumettre à un spécialiste! Remplissez alors le formulaire en ligne à l'adresse www.omvq.qc.ca/coindupraticien.

Que faire avec un patient asymptomatique qui a une sérologie positive pour la maladie de Lyme?

Réponse de la Dre Manon L'Écuyer, DMV, DACVIM animaux de compagnie, Hôpital vétérinaire Rive-Sud

Question difficile dont la réponse peut ne pas faire consensus. Tout d'abord, il est important de se rappeler qu'environ seulement 5 % des chiens séropositifs montreront des signes cliniques, à la différence de l'humain dont la majorité des individus séropositifs auront des signes cliniques. Partant ainsi avec l'idée que séropositivité n'égal pas maladie, que faire? Trois démarches sont possibles : les traiter tous, n'en traiter aucun ou procéder au cas par cas. À mon avis, les traiter tous ou n'en traiter aucun est irrationnel. Je crois que le risque pour chaque cas positif, ici au Québec, doit être évalué de façon individuelle. Il est recommandé, à la suite d'un Snap test 3Dx™ ou 4Dx™ (www.idexx.com) positif pour la maladie de Lyme, de vérifier le titre quantitatif de C6 (Lyme Quantitative C6™, www.idexx.com). Selon les dernières études que j'ai consultées, il est difficile de prédire si l'amplitude du titre corrèlera avec l'apparition de signes cliniques. En revanche, ce titre donne une idée du taux de complexes antigènes/anticorps circulants et peut dans certains cas aider à la décision de traiter ou non. Le titre peut aussi aider au suivi, avec ou sans traitement. Il est aussi très fortement recommandé de vérifier si le patient est protéïnurique. S'il l'est, il faut traiter à mon avis. Un bilan sanguin complet est aussi indiqué. En présence d'anémie, de foyer inflammatoire, de thrombocytopenie, d'augmentation des paramètres rénaux ou d'hypoalbuminémie, il faut traiter, à moins qu'une autre cause évidente de ces changements soit observée. La race (labrador, golden retriever, sachant que leur risque de glomérulonéphrite est plus élevé) de même que la présence de maladies concomitantes peuvent aussi influencer sur la décision de traitement.

Le traitement est à base de doxycycline orale, à raison de 10 mg/kg par jour pour une durée de 21 à 28 jours. Cet antibiotique, quoique sécuritaire et peu coûteux, peut entraîner des effets secondaires (augmentation des enzymes hépatiques, anorexie, vomissements, diarrhée). Finalement, la surutilisation des antibiotiques ainsi que la résistance bactérienne doivent être prises en compte dans la décision de traiter.

Il ne faut pas oublier que le chien séropositif bénéficierait d'un programme de prévention à l'avenir!

En conclusion, la décision de traiter ou non le patient asymptomatique est une décision individuelle faisant suite à une bonne évaluation du patient, à quelques examens complémentaires et, surtout, à une bonne discussion avec le client.



Trucs et astuces

Les trucs et astuces publiés ici ne reflètent que l'opinion de leur auteur. Ils n'ont en aucun cas été approuvés ou recommandés par le comité du *Veterinarius+* ou par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Cher lecteur, chère lectrice, vous avez sûrement un truc ou une astuce à partager! Remplissez alors le formulaire en ligne au www.omvq.qc.ca/coindupraticien

Astuces de la Dre Sylvie Lussier, Clinique vétérinaire Rock Forest :

TRUCS ET ASTUCES #1

« Pour traiter une infection de sac anal qui n'est pas un abcès, j'obtiens de meilleurs résultats en infusant une solution otique, telle que Otomax, à raison de 0,3 à 0,6 cc directement dans le sac plutôt que de donner des antibiotiques systémiques. »

TRUCS ET ASTUCES #2

« Pour canuler un sac anal, je trouve qu'il est plus facile d'en trouver l'ouverture lorsque j'entre un doigt ganté dans le rectum et que je l'abaisse ventralement de façon à tendre les bords latéraux de l'anus. »

Astuce de source anonyme, Clinique vétérinaire Rock Forest :

TRUCS ET ASTUCES #3

« Cinq minutes avant de poser un cathéter intraveineux, j'applique un gel de lidocaïne 2 % sur la peau. Cela rend la procédure beaucoup moins douloureuse. »

Astuce de la Dre Sarah Poitras-Wright, Service ambulatoire équin, FMV :

TRUCS ET ASTUCES #4

« J'utilise un support à tête au cours de travaux de points de suture sur la tête. Je peux alors bien tranquiliser le cheval et travailler à ma hauteur. »

Astuce de la Dre Marie-Sophie Gilbert, Service ambulatoire équin, FMV :

TRUCS ET ASTUCES #5

« Pour faire tremper un sabot pour un traitement de pied ou avant de le tailler, j'utilise un sac de fluides de trois ou cinq litres rempli de la solution de trempage plutôt qu'un bac, ce qui laisse plus de liberté de mouvement à l'animal pendant l'attente. »

Astuce du Dr Patrick Cavanagh, Clinique vétérinaire Rock Forest :

TRUCS ET ASTUCES #6

« J'utilise des tubulures de fluidothérapie usagées pour attacher les tubes endotrachéaux au moment d'effectuer des détartrages. C'est beaucoup moins salissant que de la "kling", et ça ne s'enroule pas dans la tête de polissage. »

Quel est **VOTRE DIAGNOSTIC?** (Réponse)

Voici la réponse à la question clinique en imagerie médicale de la 1^{re} page.

Par le Dr Marc-André d'Anjou, DMV, DACVR, Département de sciences cliniques de la FMV

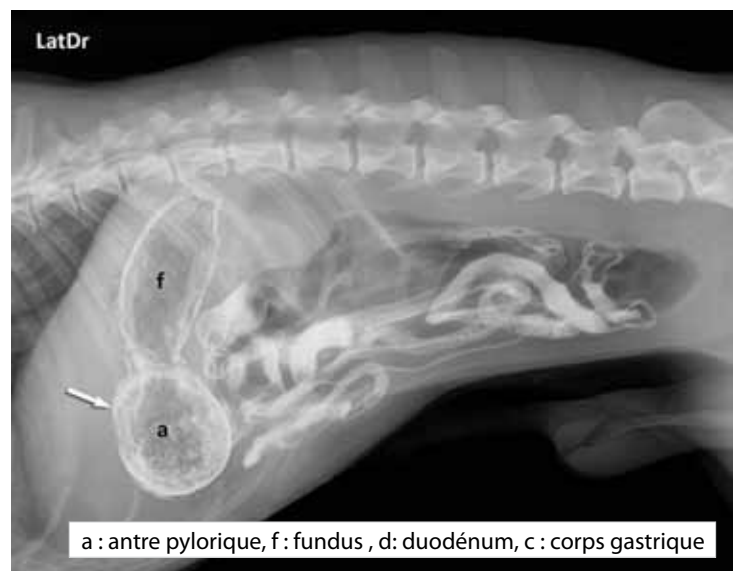
Technique : La projection latérale ne comporte pas la portion la plus caudale de l'abdomen et est légèrement oblique (les côtes ne sont pas bien superposées – têtes de flèches). La projection ventrodorsale (VD) a été bien centrée et collimatée.

Interprétation : On note une opacité de type tissu mou à texture granulaire mesurant environ deux vertèbres de long dans l'antrum pylorique sur la projection latérale, puis dans le corps gastrique sur la VD, suggérant un corps étranger ou encore une masse polycavitaire ou partiellement minéralisée. Le volume de l'estomac est toutefois normal. Le petit intestin contient aussi de l'air, mais son diamètre demeure à l'intérieur des limites de la normale. Le cæcum, aussi aérique, figure caudalement et du côté droit de l'estomac (c'est-à-dire à gauche sur l'image VD).

Conclusion et discussion : Suspicion de corps étranger gastrique compte tenu de l'âge de ce chien. Une échographie ou une série gastrointestinale haute avec baryum permettrait de confirmer cette suspicion si une chirurgie ou

une endoscopie exploratrice n'est pas entreprise. Ci-dessous, deux projections ont été acquises après administration d'un bolus oral de baryum liquide (dose \approx 5 ml/kg), permettant de mettre en relief (flèches) un défaut de remplissage correspondant au corps étranger suspecté. Une balle spongieuse coupée en deux a été retirée par endoscopie. Ces images montrent que les procédures de contraste restent pertinentes lorsque l'échographie n'est pas disponible. Dans ce cas-ci, certains signes radiographiques étaient suffisants pour passer en chirurgie directement, mais la procédure de contraste a permis de consolider la suspicion diagnostique. Au moment de l'utilisation de baryum, il est important d'employer du baryum liquide et d'administrer une dose complète afin de stimuler les

contractions gastriques et de pouvoir ainsi évaluer les temps de transit intestinal qui ont été bien documentés chez le chien suivant ce type de protocole. Idéalement, cette dose se donne à l'aide d'un tube gastrique, bien qu'une administration orale puisse s'avérer suffisante, surtout pour un diagnostic de corps étranger gastrique. Ce cas-ci était idéal comme l'estomac était assez vide, assurant un bon remplissage lumineux pour délimiter le corps étranger. Lorsque l'estomac est bien dilaté par du liquide, non seulement le remplissage sera plus difficile, mais le baryum risque aussi de ressortir aussitôt et de peindre votre plancher...





Le soulagement. Là où il le faut.

Le premier AINS pour chats de la classe des coxibs à offrir la sélectivité tissulaire[†] au Canada.

- Avec leur courte demi-vie sanguine de 1,7 heure, les comprimés Onsi^{MC} pour chats sont rapidement éliminés de la circulation sanguine, ce qui a pour effet de réduire la durée de l'exposition d'organes vulnérables tels que les reins et le tube digestif aux concentrations efficaces du médicament^{**†π}.
- Les comprimés Onsi^{MC} pour chats sont fortement liés aux protéines et légèrement acides, des propriétés associées aux AINS qui persistent plus longtemps et à plus forte concentration aux sites de l'inflammation que dans le sang^{†π}.
- Posologie quotidienne pratique : un petit comprimé aromatisé à la levure suffit pour la plupart des chats.

* Pertinence clinique inconnue.

† Pelligand *et al.* Pharmacokinetic and pharmacodynamic modelling of robenacoxib in a feline tissue cage model of inflammation. *J Vet Pharmacol Ther* février 2012;35(1):119-32. © 2012

** Feuillelet d'information canadien, Comprimés Onsi^{MC} pour chats.

π Brune K *et al.* Combining enzyme specificity and tissue selectivity of cyclooxygenase inhibitors: towards better tolerability? *Rheumatology (Oxford)* 2007;46(6):911-9.



L'Ordre vous offre de la formation continue en ligne

Des webinaires sont disponibles pour vous!

WEBINAIRE SUR L'ERREUR MÉDICALE

Cette formation en ligne de trois heures permet de comprendre la différence entre l'événement indésirable, l'erreur médicale et la faute déontologique. Vous apprendrez comment prévenir les erreurs, comment bien réagir et comment bien communiquer avec la clientèle lors d'un événement indésirable, une erreur, une poursuite ou une réclamation afin de prévenir les situations difficiles.

Vous pourrez comprendre la démarche de l'assureur lors d'une réclamation en assurance responsabilité, du signalement du sinistre à la décision de compenser ou non et vous familiariser avec la démarche du syndic lors du dépôt d'une demande d'enquête, du signalement des faits à la décision de porter plainte ou non.

Enfin, les bonnes pratiques à respecter en cas de réclamation seront présentées.



**ATELIER DE FORMATION CONTINUE
ERREUR MÉDICALE**

Caroline de Jaham
D.M.V., M. Sc., DACVD

Sonia Voyer
D.M.V., IPSAV

Hubert Auclair
LL. B.

Tarifcation : 60 \$ plus taxes

Heures de formation continue reconnues : trois heures dans la catégorie Scientifique

Pour information : www.omvq.qc.ca

WEBINAIRE SUR L'USAGE JUDICIEUX DES ANTIMICROBIENS

1. Formation du tronc commun pour tous les secteurs
2. Formation spécifique pour le secteur des animaux de compagnie



**FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE
L'UTILISATION JUDICIEUSE
DES ANTIMICROBIENS**

Marie Archambault
D.M.V., M. Sc., Ph.D., DACVM

Frédéric Sauvé
D.M.V., M. Sc., DACVD
D.M.V., M. Sc., DACVIM, Fellow IR

Marilyn Dunn
Marilyn Dunn

Tronc commun pour tous les secteurs de pratique

Tarifcation : 25 \$ plus taxes

Heures de formation continue reconnues : trois heures dans la catégorie Formation continue obligatoire sur l'usage judicieux des antimicrobiens

Pour information : www.omvq.qc.ca

Formation spécifique pour les animaux de compagnie

Tarifcation : 25 \$ plus taxes

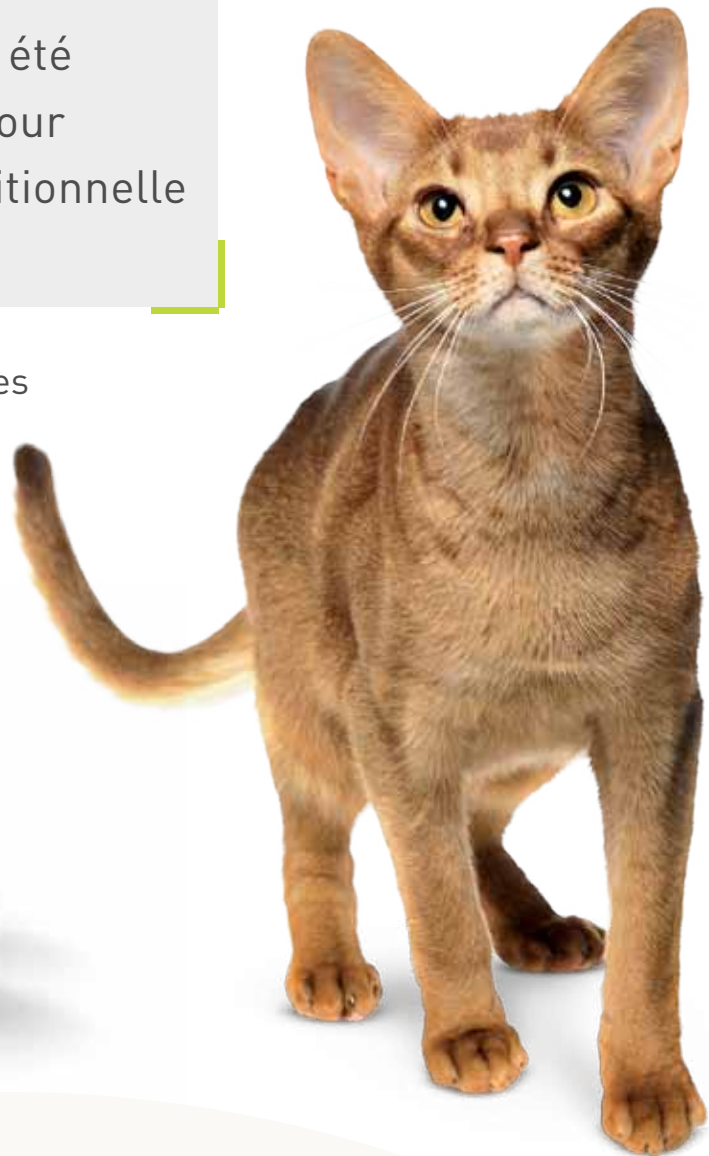
Heures de formation continue reconnues : trois heures dans la catégorie Formation continue obligatoire sur l'usage judicieux des antimicrobiens

Pour information : www.omvq.qc.ca

VOICI LA FORMULE DIABETIC POUR CHATS

La formule DIABETIC a été spécialement conçue pour faciliter la gestion nutritionnelle du diabète sucré.

- ✓ Teneur élevée en protéines
- ✓ Faible teneur en amidon
- ✓ Énergie modérée
- ✓ Indice S/O
- ✓ Appétence élevée




ROYAL CANIN


VETERINARY
EXCLUSIVE
VÉTÉRINAIRE

royalcanin.ca
/veterinaire

Rappel de certaines dispositions de la Loi sur les normes du travail

Le droit de gérance de l'employeur lors de l'octroi des vacances et les besoins de l'établissement vétérinaire

Par Me François Perron, Monette Barakett avocats

Pour des motifs qui reposent sur la qualité des services, la sécurité des patients et leur mieux-être, un employeur peut refuser d'octroyer les vacances demandées par ses employés.¹

Le refus de l'employeur de respecter les choix de vacances selon l'ancienneté de ses salariés et le fait de limiter de façon très significative le nombre de ses employés qui partiraient au même moment peuvent être justifiés. De plus, l'employeur a le droit d'interdire toute prise de vacances à un moment précis de l'année, compte tenu des besoins de l'établissement vétérinaire durant cette période.

Ainsi, l'employeur a le droit de préciser à ses employés des périodes de l'année durant lesquelles il ne sera pas possible pour eux de prendre des vacances, compte tenu de la charge de travail plus lourde ou des besoins spécifiques de l'établissement. L'employeur exerce ainsi son droit de gestion. Cette décision ne doit pas être abusive, empreinte de mauvaise foi, de caprice, de discrimination ou de vengeance.

L'interdiction de toute prise de vacances pendant une période de pointe ou critique dans l'année est dictée par le bon jugement et elle est tout à fait cohérente, normale et ne constitue pas un abus. La décision est alors logique, intelligente et elle s'applique à la réalité de la situation.

L'employeur doit agir pour des motifs qui reposent sur la qualité du service, la sécurité des patients et leur mieux-être.

¹ *Syndicat des travailleuses(eurs) des centres de la petite enfance de Montréal et Laval – CSN -et- Centre de la petite enfance Mini-fée inc.*, D.T.E. 2012T-858, Me Nicolas Cliche, arbitre.

² Article 18.3 de la convention collective.

³ *Centre de la petite enfance Au Galop inc. et Syndicat des travailleuses(eurs) en garderie de Montréal (CSN)*, décision inédite, 23 avril 2004, Me Claude Lauzon, arbitre.

L'exigence du port d'un vêtement de travail : droit de gérance d'un employeur

Il est généralement reconnu en droit du travail que l'employeur a le droit de fixer des exigences quant à la tenue vestimentaire de ses employés : cela fait partie de son droit de gérance et la désobéissance à cette règle peut conduire à l'imposition de mesures disciplinaires, allant même jusqu'au congédiement.

Toutefois, si l'employeur exige le port d'un vêtement à son image ou arborant un logo qui l'identifie, il doit le fournir gratuitement à l'employé.

Source : <http://www.cnt.gouv.qc.ca>

Clarification à apporter dès l'embauche de l'employé

Au moment d'embaucher un salarié, vous devez clarifier avec lui certaines questions, dont son salaire, la durée de son travail, les congés et les absences auxquels il a droit.

Pour ce qui est du salaire, vous devez :

- préciser au salarié son taux de salaire et son mode de rémunération : à l'heure, à la semaine, au rendement ou sur une autre base;
- établir comment le paiement du salaire sera fait : en espèces, par chèque ou par virement bancaire;
- déterminer les retenues qui seront faites sur le salaire et obtenir, s'il y a lieu, une autorisation écrite du salarié ;
- informer le salarié de la durée de la période de paie.

En ce qui concerne la durée du travail, il vous faut :

- déterminer l'horaire de travail en précisant notamment la durée des repas, des pauses café et des autres pauses, s'il y a lieu;
- préciser au salarié si la norme relative à la durée de la semaine normale s'applique dans son cas;
- préciser au salarié s'il peut être appelé à faire des heures supplémentaires;
- déterminer le ou les jours de repos hebdomadaire.

En ce qui a trait aux congés et aux absences autorisées, vous aurez à :

- informer le salarié de l'année de référence en vigueur dans l'entreprise;
- établir la liste des jours fériés dont peuvent se prévaloir les salariés.

Source : <http://www.cnt.gouv.qc.ca>

Le salarié a le droit de refuser de travailler au-delà d'un certain nombre d'heures

Depuis 2003, la Loi sur les normes du travail octroie au salarié un droit de refus de travailler au-delà d'un certain nombre d'heures, dans le seul but de limiter la durée du travail.

L'exercice de ce droit de refus n'est cependant possible qu'à l'intérieur des modalités édictées par la loi. Cette disposition s'applique à tous les salariés de l'entreprise à l'exception des cadres supérieurs. Notons que l'employeur conserve le privilège de demander à ses salariés d'effectuer du travail au-delà des heures habituelles, privilège qui lui échoit en vertu des dispositions du Code civil du Québec.

Le droit de refus peut s'exercer quotidiennement, de façon hebdomadaire ou les deux. C'est le total des heures, calculé à partir de la première heure travaillée, qui détermine la possibilité d'exercer ou non le droit de refus.

Par exemple, sur une base quotidienne, un salarié qui a un horaire régulier pourra refuser de travailler plus de quatre heures au-delà de ses heures habituelles ou plus de 14 heures par période de 24 heures, selon la période la plus courte. Sur une base hebdomadaire, le droit de refus peut s'exercer, peu importe le régime d'horaire du salarié, après plus de 50 heures par semaine, sauf en certaines circonstances.

Le droit de refus octroyé au salarié doit cependant céder le pas au contenu d'une convention de travail liant l'employeur et le salarié qui prévoirait un horaire excédant les limites prévues à l'article 59.0.1 de la loi. Ce dernier ne saurait en effet utiliser son droit de refus pour l'avenir en vue de modifier ses conditions de travail convenues avec l'employeur.

La loi prévoit également des cas précis empêchant l'exercice du droit de refus par les salariés, soit :

- l'existence d'un danger pour la vie, la santé ou la sécurité des travailleurs ou de la population ;
- un cas de force majeure, incluant le risque de destruction ou de détérioration grave de biens meubles ou immeubles. Notons cependant que pour l'employeur, le cas de force majeure ne vise pas la continuation de sa production, mais bien la mise en œuvre des moyens de conservation des biens et services.

Nous constatons que l'employeur conserve son privilège de demander à ses salariés d'effectuer du travail au-delà de leurs heures habituelles; la loi vient cependant baliser ce privilège eu égard à la limitation de la durée du travail.

Source : <http://www.cnt.gouv.qc.ca>

Nouvelles de l'ACMV



CANADIAN VETERINARY
MEDICAL ASSOCIATION

L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Par Dr Jean Gauvin, m.v., membre de l'exécutif de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV)

RÉDACTION D'UN ÉNONCÉ DE POSITION DE L'ACMV SUR L'ABATTAGE SANS CRUAUTÉ

Le comité de l'ACMV sur le bien-être des animaux a entamé la rédaction d'un énoncé de position sur l'abattage sans cruauté. Une fois terminée, l'ébauche de la position sera envoyée aux membres de l'ACMV aux fins de consultation et de mise au point du texte.

EXAMEN ET RÉVISION DU CODE DE PRATIQUES RECOMMANDÉES AUX CHENILS DU CANADA DE L'ACMV

Le comité de l'ACMV sur le bien-être des animaux a entamé un examen et une révision du Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada de l'ACMV, édition 2007. Parmi les enjeux qui seront pris en compte au cours de cet examen, mentionnons les chiens attachés, le temps passé en confinement et les exigences pour les chenils des entreprises d'élevage à domicile par opposition à celles des chenils commerciaux.

JOIGNEZ NOS RANGS À VICTORIA POUR LE CONGRÈS 2013 DE L'ACMV

C'est le temps de planifier votre participation au congrès annuel de l'ACMV, qui se déroulera du 10 au 13 juillet 2013 à Victoria, en Colombie-Britannique. Le congrès 2013 de l'ACMV, en partenariat avec notre hôte provincial, la section ACMV-SBCV, présentera un programme scientifique complet composé de 28 conférenciers du Canada et des États-Unis. Quatre jours de laboratoires seront présentés avec des volets parallèles explorant des sujets portant sur les animaux de compagnie, les équidés, les bovins et le bien-être des animaux. Joignez-vous à nous cet été! L'inscription a débuté à la mi-février.

Vous avez des questions ou des suggestions? Communiquez avec le bureau national de l'Association canadienne des médecins vétérinaires par téléphone au 1 800 567-2862 ou par courriel à admin@cvma-acmv.org, ou prenez contact avec votre représentant du Québec au sein du conseil et membre de l'exécutif, le Dr Jean Gauvin, au 514 634-4190 ou à dr.gauvin@videotron.ca. ♦

Pour vos **assurances auto,**
habitation et entreprise,
mieux vaut être à la bonne place.

Un partenariat qui vous offre des tarifs exclusifs,
ainsi que des protections et un service personnalisés.

OBTENEZ VOS TARIFS DE GROUPE EXCLUSIFS
1 888 476-8737 • lapersonnelle.com/omvq

Certaines conditions s'appliquent.



La bonne combinaison.

Le contrôle de l'incontinence urinaire canine en toute simplicité.

PROIN™
COMPRIMÉS À CROQUER
Chlorhydrate de phénylpropanolamine

Les nouveaux comprimés à croquer PROIN^{MC} constituent un moyen plus simple de vous aider à contrôler, chez les chiennes, l'incontinence urinaire causée par une incompétence du mécanisme du sphincter urétral (aussi connue comme hypotonie du sphincter urétral). Voici pourquoi :

- Des comprimés à croquer : pour faciliter l'administration
- Deux doses par jour : pour accroître l'observance de vos directives de la part des clients
- Des comprimés sécables offerts en trois dosages : pour établir une posologie précise
- Un très bon goût¹ : les chiennes raffolent de leur arôme de foie
- Une efficacité éprouvée du chlorhydrate de phénylpropanolamine pour le contrôle de l'incompétence du mécanisme du sphincter urétral^{1, 2}
- Un taux de satisfaction de 98,1 % par rapport aux résultats, chez les clients sondés au cours d'un essai clinique portant sur les comprimés à croquer PROIN²

Grâce aux comprimés à croquer PROIN, le contrôle de l'incontinence urinaire est simplifié pour vos clients.

Visitez le www.virbac.ca pour en apprendre davantage.



La santé animale est notre passion

© Virbac Canada, Inc., 2013. Tous droits réservés.

PROIN est une marque de commerce de Pegasus Laboratories, Inc., utilisée sous licence.

1. Étude clinique multicentrique de 28 jours, sur le terrain, comparative avec placebo (PLI-CL001); évaluation clinique des comprimés à croquer PROIN pour le contrôle de l'incontinence urinaire causée par une hypotonie sphinctérienne chez les chiens.
2. Étude clinique multicentrique, non contrôlée, sur le terrain (PLI-CL002); évaluation clinique de l'efficacité pratique et de l'innocuité à long terme des comprimés à croquer PROIN pour le contrôle de l'incontinence urinaire chez les chiens.

Des applications santé pour médecins vétérinaires branchés

Par M. Guy Sabourin



Les applications santé pour différents supports numériques sont créées à une vitesse fulgurante depuis quelques années. Il y en a pour tous les professionnels de la santé, y compris les médecins vétérinaires. En voici quatre qui sont particulièrement intéressantes.

Blackwell's Five-Minute Veterinary Consult : Canine and Feline

Rédigées par 300 grands spécialistes, les réponses sur la santé canine et féline qu'offre cette application sont répertoriées pour 838 troubles de santé. Signes cliniques, diagnostic, traitement et suivi accompagnent chaque entrée. Ces réponses permettent d'étudier, de diagnostiquer et de traiter plus vite les différents problèmes. Sont aussi inclus cinq calculateurs, 300 documents informatifs à imprimer pour les clients ainsi qu'une banque d'images et de vidéos.

Pour iPhone, iPod touch, iPad, Smartphone, Android, BlackBerry, Palm, PC et Windows mobile. Prix : 99,95 \$.

Vous pouvez télécharger l'application à : www.skyscape.com/estore/ProductDetail.aspx?ProductId=2939.

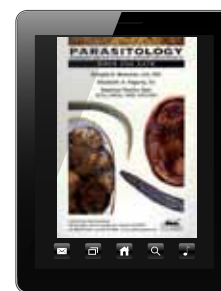


Parasitology : Diagnosis and Treatment of Common Parasitisms in Dogs and Cats

Cette application s'utilise en clinique pour diagnostiquer les parasites sanguins et fécaux communs d'Amérique du Nord qui s'attaquent aux chiens et aux chats. L'application, qui aide à déterminer le bon traitement, décrit les signes cliniques, les stades d'infection, les organismes aux caractéristiques semblables, les zoonoses, les options de traitement, les médicaments et leurs dosages. Les références sont classées par organisme et par médicament.

Pour iPhone, iPod touch, iPad, Smartphone, Android, BlackBerry, Palm, PC et Windows mobile. Prix : 24,95 \$.

Vous pouvez télécharger l'application à : www.skyscape.com/estore/ProductDetail.aspx?ProductId=1190.



Handbook of Veterinary Pain Management

Cette application fournit un accès instantané à de l'information clinique pertinente sur l'évaluation de la douleur, les traitements pharmacologiques et autres options thérapeutiques, les lignes directrices pour gérer la douleur aiguë et chronique des chiens, des chats, des bovins, des chevaux, des oiseaux, des reptiles, des lapins et des furets. Elle offre également un accès rapide aux protocoles et aux applications cliniques incluant les dosages, les indications, les contre-indications et les effets secondaires.

Pour iPhone, iPod touch, iPad, Smartphone, Android, BlackBerry, Palm, PC et Windows mobile. Prix : 56,95 \$.

Vous pouvez télécharger l'application à : www.skyscape.com/estore/ProductDetail.aspx?ProductId=2715.



A Vet Tool

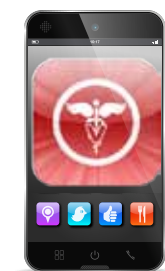
Cet outil comprend cinq applications en une, soit :

- une revue de 650 médicaments pour chats et chiens;
- un guide des valeurs sanguines à observer au cours de tests de laboratoire avec oiseaux, chats, chiens, chevaux, tortues et bovins;
- des comparaisons radiographiques pour différencier l'os normal de l'anormal;

- une série de neuf calculateurs (gestation, dosage de médicaments, énergie nécessaire, etc.);
- un calepin de notes.

Pour iPhone et iPad. Prix : 6,99 \$.

Vous pouvez télécharger l'application à : <https://itunes.apple.com/ca/app/a-vet-tool/id335966017?mt=8>.



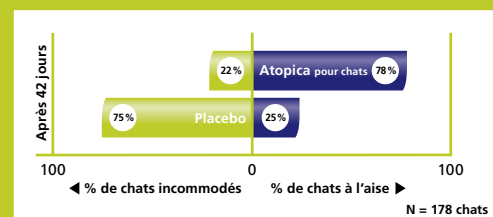
gratte, lèche, gratte, lèche
gratte, lèche...

Le calme.



La souffrance causée par la dermatite atopique du chat est bien réelle et touche près d'un chat sur dix*. Heureusement, ATOPICA® pour chats (solution orale de cyclosporine, USP) vous permet maintenant d'offrir à vos petits félins le calme tant souhaité. De fait, quatre propriétaires de chat sur cinq ont considéré le traitement par ATOPICA pour chats comme un succès**. Calmez les chats et faites le bonheur de leurs propriétaires : commencez à prescrire ATOPICA pour chats dès aujourd'hui.

Plus de chats sont calmes avec ATOPICA pour chats**



**NOUVEAU
POUR CHATS**

Pr **Atopica®** pour chats
Solution orale de cyclosporine, USP

Promotion de la profession dans le Guide pratique sur les animaux de compagnie publié par la revue *Protégez-vous*

Conformément à son mandat et à ses objectifs stratégiques, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a contribué à la rédaction du Guide pratique sur les animaux de compagnie publié par la revue Protégez-vous en mars dernier et y a inséré une publicité sur la couverture intérieure avant de la revue.

Ce guide de 80 pages en couleurs s'adresse aux propriétaires d'animaux de compagnie et recense tout ce qu'il faut savoir sur les chats et les chiens : soins vétérinaires, hygiène, alimentation, etc. Il se veut un ouvrage de référence afin d'aider les propriétaires d'animaux à faire face aux difficultés qui peuvent survenir avec leurs animaux et ainsi contribuer à diminuer leur taux d'abandon.

Ce guide est présentement en vente au coût de 9,95 \$ dans les librairies et kiosques ou en ligne à www.protegez-vous.ca/boutique. Son tirage atteint 20 000 exemplaires.



Les médecins vétérinaires du Québec :
2 300 professionnels
compétents
disponibles
dévoués
et présents
pour vous et votre animal dans toutes les régions du Québec !

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC
800, av. Sainte-Anne, Bureau 200, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 9G7
Téléphone : 450 774-1427 ou 1 800 267-1427
Télécopieur : 450 774-7635
www.omvq.qc.ca



**Nous mettons autant de soins
pour votre entreprise que vous
en mettez pour les animaux.**

**Gestionnaire des
Services bancaires
aux petites
entreprises attiré**

Le forfait bancaire de TD Canada Trust destiné aux médecins vétérinaires est votre prescription pour une entreprise en santé.

Pour profiter du forfait bancaire de la TD destiné aux médecins vétérinaires, la première étape consiste à rencontrer un gestionnaire des Services bancaires aux petites entreprises. Il pourra vous offrir les conseils spécialisés qu'il vous faut en matière de services bancaires pour solidifier votre assise financière. Et comme nous sommes ouverts plus tôt, plus tard et même le dimanche*, nous avons encore plus de temps à consacrer à votre entreprise. Pour obtenir des conseils spécialisés en matière de services bancaires, composez le 1-866-871-2178 ou visitez tdcanadatrust.com/veterinaires



Des services bancaires confortables



* Les heures d'ouverture varient d'une succursale à l'autre.

^{MD} / Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et(ou) dans d'autres pays.

Usage non recommandé de la phénylbutazone pour les animaux destinés à la consommation

L'utilisation de la phénylbutazone hors homologation pour les vaches laitières, les veaux, les porcs, les volailles et toute autre espèce animale (incluant les chevaux) destinés à la consommation humaine est à proscrire.

La phénylbutazone est un anti-inflammatoire non-stéroïdien disponible sous plusieurs formes commerciales au Canada et homologué pour utilisation chez les chevaux et les chiens seulement. Aucun produit n'est homologué pour utilisation chez les bovins, porcins ou volailles et son utilisation chez les chevaux doit être limitée aux sujets qui ne sont pas destinés à la consommation humaine.

Ces produits ne devraient pas être utilisés chez les animaux de consommation, incluant les chevaux devant être abattus à des fins alimentaires.

Conformément au Code de déontologie des médecins vétérinaires, le médecin vétérinaire a l'obligation d'exercer sa profession selon les normes de pratique reconnues et en conformité avec les données actuelles de la science médicale. Il doit également respecter les normes et les critères assurant l'utilisation judicieuse des médicaments.

Si le médecin vétérinaire prescrit un produit en dehors des directives de l'étiquette, il doit s'appuyer sur des données scientifiques et recourir aux conseils les plus éclairés, notamment en consultant des organismes tels que le gFarad ou en obtenant des avis de spécialistes encadrant adéquatement toute utilisation hors homologation. Ainsi, conformément à l'article 4.4 du Code de déontologie des médecins vétérinaires, à défaut de pouvoir s'appuyer sur des données de la science suffisamment éprouvées, le praticien doit s'abstenir d'utiliser le produit en question et privilégier une autre alternative. De plus, conformément à l'article 2.1 dudit règlement, lorsque le médecin vétérinaire doit prendre la décision d'utiliser ou non un produit, il doit tenir compte de l'ensemble des conséquences prévisibles que peuvent avoir ses gestes sur la santé publique. Enfin, le médecin vétérinaire a l'obligation de favoriser les mesures d'éducation et d'information auprès de son client et poser les actes qui s'imposent pour ce faire.

Nous vous invitons à lire l'avis détaillé émis par l'Ordre à cet effet et déposé sur le site Internet de l'Ordre. ♦

One Health/Une santé : Des médecins vétérinaires forment des médecins en Chine

En Chine, les maladies infectieuses touchent plusieurs millions de personnes par an. Les maladies zoonotiques, comme la rage ou les gripes animales, représentent une menace constante et demeurent les maladies les plus mortelles pour les personnes infectées. Récemment encore, l'actualité faisait état de plusieurs décès dus à une nouvelle souche de grippe aviaire ou encore des mortalités massives, et pour l'heure inexplicables, de porcs et de canards. Or, de nombreuses carences existent dans le pays, tant du côté des médecins que des décideurs, en termes de connaissance et de formation en analyse du risque dans le domaine de la santé.

Pour pallier ces carences, ils sont une vingtaine de participants – huit médecins chinois, huit chercheurs en santé publique du Centre de contrôle des maladies (CDC) et trois professeurs en médecine chinoise – à avoir suivi une formation de dix jours délivrée par les vétérinaires du Cirad et leur partenaire EpiX Analytics avec le soutien de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), sur place, à Beijing. Au programme de cette formation : les principes de l'analyse qualitative du risque et les méthodes d'évaluation quantitative de la surveillance au travers d'études de cas basées sur des maladies zoonotiques (peste humaine, maladies transmises par les tiques) et purement humaines (dengue).

Il s'agit de l'une des premières actions concrètes réalisées dans le cadre de l'approche One Health/Une santé menées en parallèle des activités de recherche conduites par le Cirad en Asie du Sud-est et en Afrique australe. Cette approche, qui vise à renforcer les liens entre santé humaine, santé animale et gestion de l'environnement, est basée sur une collaboration intersectorielle et interdisciplinaire. L'analyse du risque en constitue un bel exemple concret.

Résultat de ce travail : un guide pratique sur l'analyse du risque en santé publique, validé par l'Organisation mondiale de la santé et le CDC chinois, permet désormais une standardisation des pratiques. De nouvelles activités verront le jour en 2013 avec notamment la conception d'un document de formation destiné aux médecins et chercheurs en santé publique chinois afin qu'ils forment eux-mêmes d'autres agents du CDC. Sur le terrain, la création d'un bureau d'analyse des risques est également prévue afin de mieux appréhender et communiquer sur les risques sanitaires. ♦

Un épisode de la maladie de la Vallée Cache dans un troupeau de moutons : exemple d'une maladie vectorielle nouvelle avec incidence économique chez les ovins et répercussions possibles en santé publique

Par Dre Denise Bélanger, professeure titulaire, Faculté de médecine vétérinaire

En janvier 2013, un portrait clinique peu commun s'est présenté à un praticien vétérinaire. Des agneaux sont nés avec différentes malformations. Le laboratoire de pathologie animale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a soupçonné une infection par le virus de la Vallée Cache, ensuite confirmée par le Laboratoire national de microbiologie de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) à Winnipeg. La maladie de la Vallée Cache est causée par un virus transmis par des moustiques vecteurs, l'infection clinique se manifestant si la brebis a été infectée entre les 32 et 48 jours de gestation. C'était la première fois que cette maladie, bien présente aux États-Unis et dans les provinces de l'Ouest, était diagnostiquée au Québec.

Cet épisode illustre bien le rôle important des producteurs et des médecins vétérinaires dans le signalement d'événements jugés anormaux aux autorités compétentes. Les praticiens faisant partie du réseau Petits ruminants, chapeauté par le MAPAQ, ont donc été informés rapidement de cet épisode et ont été invités à rester vigilants. Un programme d'appui au diagnostic des malformations congénitales chez les ovins a aussi été mis en place par le MAPAQ pour favoriser une bonne surveillance de cette nouvelle maladie.

De plus, puisque le virus de la Vallée Cache est un agent zoonotique, la coordonnatrice aux zoonoses du MAPAQ a assuré le transfert de l'information aux autorités de santé publique. Ultimement, une surveillance intégrée avec la collaboration de la santé publique pourrait être considérée. En Amérique du Nord, quelques cas seulement d'encéphalites humaines ont été diagnostiqués en relation avec ce virus. Il est à noter que les moutons ne sont pas la source d'infection pour l'homme.

Pour contrer, entre autres, l'émergence de maladies vectorielles zoonotiques, l'éducation des praticiens relative à la santé publique vétérinaire, voire la formation de praticiens en santé publique vétérinaire, est plus que pertinente. C'est pourquoi la Faculté de médecine vétérinaire a lancé deux microprogrammes en santé publique vétérinaire en 2012, selon une approche adaptée aux personnes en milieu de travail, avec des formations en ligne ou intensives. En lien avec cet article, une formation sur les écosystèmes et enjeux globaux en santé publique vétérinaire traitant entre autres des changements climatiques et des maladies vectorielles sera offerte du 3 au 7 juin 2013. Pour en savoir plus sur les formations offertes dans le cadre des microprogrammes, consultez www.santepubliqueveterinaire.ca. ♦

4^e édition du Programme des futurs leaders de l'ACMV

Dans le cadre de la tenue de son 65^e congrès « Un océan de savoir, des montagnes de progrès » qui se tiendra à Victoria, en Colombie-Britannique du 10 au 13 juillet 2013, l'Association canadienne des médecins vétérinaires sera heureuse d'offrir une fois de plus cette année une expérience de leadership unique à ses membres.

Le Programme des futurs leaders de l'ACMV est un atelier d'une journée complète présenté en anglais par le Dr Rick DeBowes qui sera offert le 10 juillet prochain.

Les médecins vétérinaires inscrits pourront ainsi participer à un atelier interactif qui explorera qui nous sommes et comment nous interagissons et communiquons avec les personnes autour de nous. Grâce au partenaire fondateur de cette activité, Hill's Pet Nutrition, et les partenaires Merck Santé Animale, Zoetis et Western Financial Group Insurance Solutions, ainsi qu'à la collaboration des associations

provinciales de médecins vétérinaires, tous les membres de l'ACMV auront maintenant la possibilité d'assister à cet événement spécial à un tarif réduit de 150 \$. Les médecins vétérinaires qui ont obtenu leur diplôme au cours des dix dernières années sont admissibles à la présentation d'une demande pour l'obtention d'une commandite couvrant les frais de participation.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Internet de l'ACMV ou communiquer avec M. Oliver Hoffmann, coordonnateur de projets de l'ACMV, par courrier électronique à l'adresse ohoffmann@cvma-acmv.org. ♦

Modification du programme de lutte contre l'anaplasmose

Par l'Agence canadienne d'inspection des aliments

Dans le cadre de ses efforts pour moderniser l'approche du Canada en matière de lutte contre les maladies animales, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est en voie de modifier ses activités relatives à certaines maladies à déclaration obligatoire au pays.

À compter du 1^{er} avril 2014, l'anaplasmose sera retirée de la liste des maladies à déclaration obligatoire et sera placée sur la liste des maladies à notification immédiate.

L'anaplasmose ne pose pas de risque pour la santé humaine ou la salubrité des aliments. Une maladie humaine, l'ehrlichiose granulocytaire humaine, a été renommée anaplasmose humaine en 2003, mais cette maladie est causée par un micro-organisme différent.

La décision de retirer l'anaplasmose de la liste des maladies à déclaration obligatoire au Canada repose sur une évaluation scientifique et reflète le fait qu'elle est établie aux États-Unis. Il y a une forte probabilité que l'anaplasmose se propage au Canada depuis les États-Unis, et, le cas échéant, la poursuite des mesures d'éradication de cette maladie du Canada ne sera pas possible.

Les modifications apportées au programme permettront à l'ACIA d'accorder davantage de ressources aux maladies émergentes et aux pandémies. Cette décision sera sans incidence sur les obligations internationales de déclaration du Canada envers ses partenaires commerciaux et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), et ne devrait pas avoir de répercussions non plus sur les débouchés commerciaux des producteurs canadiens.

Cette modification signifie que :

- seuls les laboratoires seront tenus de signaler à l'ACIA les cas soupçonnés ou confirmés;
- l'ACIA n'interviendra plus dans les cas d'anaplasmose;
- l'ACIA n'exercera plus de surveillance de l'anaplasmose pour vérifier le statut du Canada relativement à cette maladie.



Dès le 1^{er} avril 2014 l'anaplasmose sera placée sur la liste des maladies à notification immédiate

En modernisant l'approche du Canada à l'égard de l'anaplasmose, l'ACIA sera en mesure de concentrer davantage de ressources à la lutte contre les maladies émergentes et les maladies animales exotiques.

L'ACIA continuera d'intervenir dans les cas d'anaplasmose jusqu'au 31 mars 2014. Cependant, une approche de transition prévoyant des activités d'intervention réduites a été mise en place en prévision de la fin du programme.

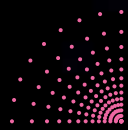
Plus précisément, l'ACIA continuera d'intervenir dans les cas d'anaplasmose en testant les troupeaux infectés et en menant un traçage en aval durant la période de transition; toutefois, en prévision de la suppression de l'anaplasmose de la liste des maladies à déclaration obligatoire au Canada, l'ACIA ne testera plus :

- les animaux sensibles se trouvant dans les environs d'un troupeau infecté;
- les animaux sensibles pouvant avoir été en contact avec le troupeau infecté.

Durant la période de transition, l'ACIA continuera d'informer les producteurs dont les animaux pourraient avoir été exposés à la maladie. Ces derniers devraient communiquer avec leur médecin vétérinaire si leurs animaux se sont trouvés ou se trouvent à proximité immédiate d'un animal ou d'un troupeau infecté. L'ACIA travaille actuellement avec les laboratoires provinciaux à améliorer leur capacité de dépistage de l'anaplasmose. Une liste de laboratoires actuellement accrédités par l'ACIA pour le dépistage de la maladie est fournie sur demande.

L'anaplasmose est transmise par des tiques, des mouches piqueuses ou des instruments contaminés comme les seringues hypodermiques et les instruments d'écorchage. Les producteurs peuvent protéger leurs animaux et l'industrie en mettant en œuvre des mesures de biosécurité à la ferme et en communiquant avec leur médecin vétérinaire lorsqu'ils soupçonnent la présence de l'infection dans leurs troupeaux. ♦

L'innovation n'est qu'à distance d'un jet



CORTAVANCE™

Solution d'hydrocortisone acéponate topique à vaporiser



Enfin. Un moyen novateur de traiter l'inflammation et les démangeaisons cutanées chez vos patients canins.

Voici les propriétés de la solution d'hydrocortisone acéponate topique à vaporiser CORTAVANCE™ :

- Forte activité thérapeutique
- Pénétration cutanée rapide
- Dosage précis

Grâce à une nouvelle génération de glucocorticoïdes, la solution topique à vaporiser CORTAVANCE procure un traitement symptomatique rapide des affections cutanées inflammatoires et prurigineuses chez les chiens. La solution s'applique facilement et ne cause aucun effet indésirable lorsqu'elle est utilisée conformément aux directives de l'étiquette.

Informez-vous auprès de votre représentant Virbac à propos de la solution topique à vaporiser CORTAVANCE - la nouvelle façon de traiter les dermatoses inflammatoires et prurigineuses canines.

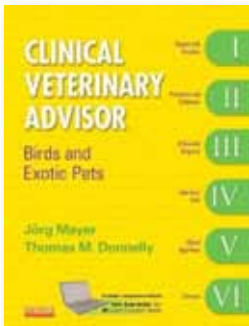


La santé animale est notre passion

Nouvelles parutions

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC VOUS PROPOSE QUELQUES SUGGESTIONS DE LECTURE.

Ces ouvrages sont en vente en ligne, entre autres à l'adresse www.lmslivre.com. On peut aussi joindre la Librairie médicale et scientifique par téléphone en composant le 450 464-3166.

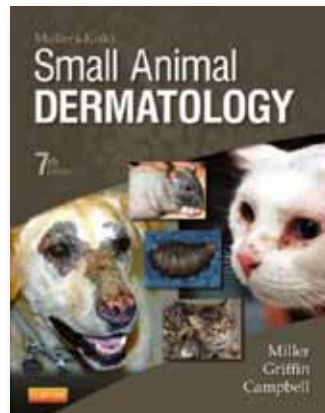


Clinical Veterinary Advisor: Birds and Exotic Pets

Auteurs : J. Mayer et Thomas M. Donnelly

Seule ressource complète sur le marché portant sur les oiseaux, les reptiles, les petits mammifères et les autres animaux de compagnie non traditionnels, *Clinical Veterinary Advisor: Birds and Exotic Pets* permet d'obtenir en un clin d'œil des renseignements précis sur la prise en charge des maladies des oiseaux et des animaux de compagnie exotiques. Grâce à ses résumés concis de centaines de maladies courantes, vous pourrez établir les diagnostics différentiels, recommander les épreuves diagnostiques nécessaires et interpréter les résultats en tenant compte des différences uniques qui existent entre les espèces. De plus, l'ouvrage vous permettra d'appliquer d'importants concepts propres aux espèces en matière d'élevage et d'alimentation, de prescrire des traitements et d'assurer le suivi des patients. Rédigée avec la collaboration d'experts renommés du monde des oiseaux et des animaux exotiques et éditée par J. Mayer et Thomas M. Donnelly, cette référence clinique fournit à elle seule toute l'information dont vous avez besoin!

Prix spécial LMS : 101,95 \$ + TPS.



Muller and Kirk's Small Animal Dermatology [7e édition]

**Auteurs : Drs William Miller, Craig Griffin
et Karen Campbell**

Traitant du diagnostic et du traitement de centaines de troubles dermatologiques, la 7^e édition du livre *Muller and Kirk's Small Animal Dermatology* est aujourd'hui la principale référence en dermatologie chez le chien, le chat et les petits animaux de compagnie. On y décrit notamment les signes cliniques, l'étiologie et la pathogénie des maladies dermatologiques, parmi lesquelles les affections fongiques, parasitaires, métaboliques, nutritionnelles, environnementales et psychogéniques. Cette édition comprend des mises à jour complètes des 21 chapitres et plus de 1 300 images cliniques, microscopiques et histopathologiques en couleur. Les auteurs, les experts vétérinaires William Miller, Craig Griffin et Karen Campbell, proposent aux étudiants et aux cliniciens une ressource qui leur permettra de distinguer les caractéristiques cliniques des maladies et de faire la différence entre ce qui est normal et ce qui ne l'est pas, les aidant ainsi à poser le bon diagnostic et à prescrire un traitement efficace.

Prix spécial LMS : 182,50 \$ + TPS.



Handbook of Veterinary Anesthesia [5e édition]

**Auteurs : William W. Muir III
et John A. E. Hubbell**

Le livre *Handbook of Veterinary Anesthesia*, 5^e édition, est une référence reconnue permettant aux vétérinaires d'effectuer des anesthésies efficaces et sûres. Ce guide de poche pratique présente des lignes directrices claires et concises sur les procédures anesthésiques effectuées chez les chiens, les chats, les chevaux, les ruminants, les camélidés, les porcs, les oiseaux ainsi que d'autres animaux de compagnie exotiques. On y aborde notamment l'évaluation et la préparation du patient, les anesthésiques locaux, l'équipement d'anesthésie, la surveillance du patient, l'analgésie, les systèmes respiratoires et la ventilation, le traitement du choc, les urgences respiratoires et cardiaques de même que l'euthanasie. Fruit des auteurs William W. Muir III et John A. E. Hubbell, chefs de file dans le domaine de l'anesthésiologie, ce manuel constitue une ressource des plus utiles grâce à son format passe-partout!

Prix spécial LMS : 89,25 \$ + TPS.

Merci à nos partenaires

PLATINE



OR



ARGENT



BRONZE



Merci à nos annonceurs

Compagnie	Descriptif	Page
Vétoquinol	Clavaseptin	2
Bayer	K9 Advantix	17
BNC	Le meilleur ami de votre portefeuille	19
CDMV	Boutique vétérinaire	22
Novartis	Sentinel	23
Novartis	Onsior	33
Royal Canin	Diabetic	35

Compagnie	Descriptif	Page
La Personnelle	Pour vos assurances auto, habitation et entreprise	38
Vibrac	Proin	39
Novartis	Atopica	41
TD Bank Financial	Le forfait bancaire destiné aux médecins vétérinaires	43
Vibrac	Cortavance	47
Zoetis	Corporate	55
Boehringer Ingelheim	Duramune	56

PETITES ANNONCES

En raison de sa politique de publicité, l'Ordre n'accepte pas les petites annonces faisant une référence négative aux services de garde ou d'urgence. Afin de faciliter la rédaction d'annonces concernant la recherche d'un médecin vétérinaire, nous vous suggérons plutôt de mettre l'accent sur les horaires flexibles et le respect des exigences en cette matière.

Quelques exemples à utiliser :

- « La clinique possède une entente pour ses services de garde et d'urgence et respecte les normes minimales et la loi »;
- « La clinique propose un horaire flexible ».

L'Ordre consentira une gratuité pour toute utilisation d'une ou de plusieurs phrases traitant des services d'urgence en fonction de la présente politique. Ainsi, aucune surcharge ne sera attribuée à l'annonceur exclusivement pour toute référence ayant trait aux services de garde, aux services d'urgence ou aux horaires flexibles.

OFFRES D'EMPLOI – ANIMAUX DE COMPAGNIE

La Clinique vétérinaire de St-Anicet, située en Montérégie (60 minutes au sud-ouest de Montréal), est à la recherche d'un médecin vétérinaire bilingue, désirant pratiquer dans les petits animaux, pour se joindre à une équipe dynamique de 2 médecins vétérinaires, d'une TSA et de 6 assistantes-vétérinaires. Établis depuis plus de 18 ans, nous possédons une très bonne clientèle et avons des projets d'expansion prévus pour 2013, qui consistent à la construction d'un nouvel hôpital vétérinaire, dans la région de Valleyfield. La rémunération est très compétitive. Contacter :

Dr Marc Quenneville, m.v.
Sans frais : 1 877 734-3790

L'Hôpital vétérinaire Cap-Rouge est à la recherche d'un médecin vétérinaire avec expérience exerçant une ou des spécialités (dentisterie, orthopédie, oncologie, chirurgie des tissus mous (autre que routine), etc.). Vous apprécierez explorer les possibilités que vous offre la chance de pratiquer dans notre milieu. La clientèle est exceptionnelle et la qualité du service est au cœur de nos préoccupations. Le salaire est intéressant et en fonction de l'expérience. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous :

Dre Andrée-Anne Blanchet, m.v.
Hôpital vétérinaire Cap-Rouge
4755, rue de la Promenade-des-Sœurs
Québec QC G1Y 2W2
T : 418 656-6217
F : 418 656-1409
C : info@hvcap-rouge.ca
Site web : www.hvcap-rouge.ca

L'Hôpital Vétérinaire du Boisé est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire en pratique des animaux de compagnie, afin d'élargir son équipe de 6 vétérinaires. Un horaire innovateur et un salaire compétitif ne sont que quelques avantages parmi d'autres qui pourraient vous intéresser.

Hôpital Vétérinaire du Boisé
270, boul. du Royaume E.
Chicoutimi QC G7H 0B9
T : 418 696-1700
C : veterinaires3@hotmail.com

Hôpital vétérinaire Animo-Vet pour petits animaux et animaux exotiques, situé sur la Rive-Sud à St-Hubert, cherche un ou une médecin vétérinaire dynamique à temps plein ou partiel, avec un samedi sur deux (9 h à 14 h) pour rejoindre une équipe passionnée. Un intérêt pour la médecine des animaux exotiques et la chirurgie générale est un atout.

L'Hôpital dispose d'un laboratoire complet, radio numérique DR, appareil laser, équipement pour orthopédie et aussi tout le nécessaire pour les animaux exotiques.

Nous offrons : conciliation travail-famille, salaire compétitif, assurance collective, formation continue et autres avantages. L'offre s'adresse aussi aux futurs finissantes et finissants.

Nous avons hâte de vous avoir parmi nous!

Contactez par courriel :
C : mboussouira@hotmail.com

Pour les amoureux du plein air, de la culture et de la vraie vie : un poste à temps plein est offert à la Clinique vétérinaire Marquis de Rouyn-Noranda.

La Clinique est en opération depuis huit ans et compte une vétérinaire et cinq TSA dont 4 sont certifiées. Notre approche est d'offrir une médecine de haute qualité tout en intégrant un grand respect de l'humain et de l'animal. Nous avons développé une expertise en dentisterie, en comportement et en médecine des animaux exotiques, et il y a même place à développement du côté équin pour un vétérinaire entreprenant. Avec la bonne personne, l'association n'est pas impossible.

Nous sommes équipés d'un laboratoire complet, de radiologie dentaire numérique, bientôt de radiologie numérique, notre salle de chirurgie est grande et bien équipée en monitoring (capnographe, Doppler, pression sanguine, etc.). L'horaire est flexible, les gardes sont partagées entre 7 vétérinaires actuellement et l'atmosphère de travail est imbattable. Contacter :

T : 819 764-2428
C : audrey.marquis@gmail.com

La Clinique vétérinaire Montréal-Ouest est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire voulant combler quelques heures par semaine (soirs ou samedi matin) en consultation. Contacter :

Dr Yves Bernier, m.v.
T : 514 484-3730
C : hvmo@look.ca
Ou : savillebernier@videotron.ca

Emploi offert à l'Hôpital vétérinaire Carcajou.

Recherche candidat qui :

- Aime la médecine de qualité;
- A à cœur le bien-être des patients et le service à la clientèle;
- Aime le travail en équipe;
- Aime travailler dans une ambiance agréable;
- Est dynamique et aime apprendre et développer de nouveaux services.

Nous offrons :

- Équipement médical et chirurgical à la fine pointe (radiologie numérique, échographie, endoscopie, équipement pour chirurgies orthopédiques, laser, etc.);
- Dossiers complètement informatisés;
- Équipe de techniciens ultra compétents et motivés;
- Milieu de travail stimulant;
- Équipe dynamique axée sur la compétence et la qualité;
- Ambiance de travail extraordinaire;
- Centre de physiothérapie;
- Centre d'éducation et de comportement;
- Très bonnes conditions salariales, formation continue, possibilités quasi infinies pour un médecin vétérinaire stimulé à faire de la médecine de qualité bien entouré;
- Dans une région où il fait bon vivre et où la qualité de vie est à son meilleur et le coût de la vie beaucoup plus bas que dans les grandes villes;
- Horaire flexible et adaptable.

Dre Hélène Hamilton, m.v.
Hôpital vétérinaire Carcajou
T : 418 669-2222

Médecin vétérinaire — Soucieux d'offrir un environnement de qualité à nos employés, notre groupe (Hôpital vétérinaire de Candiac et Hôpital vétérinaire Pierre-Boucher) s'est donné le mandat d'offrir un modèle de gestion de soins vétérinaires basé sur les meilleures pratiques.

Innovateurs et à l'écoute de notre clientèle, notre croissance est telle que nous sommes continuellement à la recherche de bonnes ressources dans le domaine (vétérinaire, technicien, réceptionniste) qui veulent faire avancer la profession. Si vous désirez relever ce défi, communiquez avec nous au :

T : 450 633-9099
ou au 450 651-6040
Dr Duchesne, m.v.
ou Dre Robert, m.v.

La Clinique vétérinaire de Victoriaville est à la recherche d'un médecin vétérinaire à temps plein ou à temps partiel dans le domaine des animaux de compagnie, afin de compléter une équipe jeune et dynamique soucieuse de prodiguer des soins de qualité à une clientèle bien établie.

La clinique bénéficie de locaux modernes bien aménagés et bien équipés (laboratoire, radiographie, échographie) et vous y retrouverez une ambiance de travail chaleureuse et familiale. La région des Bois-Francis regorge de possibilités à tous les niveaux, tant professionnels que récréatifs. Le poste est disponible immédiatement et les conditions sont des plus avantageuses et concurrentielles (formation continue, vacances, conciliation travail-famille). Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter et il nous fera plaisir de vous rencontrer.

Dre Maryvonne Lagacé, m.v.
Dre Geneviève Alain, m.v.
Dre Olivia Naud, m.v.
T : 819 758-8178
C : cliniquevetvicto@videotron.ca

La Clinique vétérinaire de l'Érable, située à Plessisville dans les Bois-Francis, est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire en pratique des animaux de compagnie (chirurgie et médecine), pour se joindre à 2 vétérinaires pratiquant auprès des petits animaux et 6 vétérinaires pratiquant dans les grands animaux.

L'emploi est présentement offert pour un temps partiel, mais avec possibilité de devenir temps plein. Seulement 2 soirs jusqu'à 19 h. La clinique est très bien équipée et effectue même les analyses sanguines sur place. Pour plus d'informations, communiquer avec :

Dr Yves Martin, m.v.
ou Dr Bernard Nolet, m.v.
T : 819 362-2728
F : 819 362-3840
C : yves.martin@cverable.com
ou bernard.nolet@cverable.com

L'Hôpital vétérinaire Cuivre & Or situé à Rouyn-Noranda, est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour un poste à temps complet en pratique des petits animaux. Les tâches sont réparties entre la chirurgie et la médecine.

La personne qui occupera ce poste aura l'opportunité de travailler avec une équipe de 3 autres médecins vétérinaires. Nous offrons un service de garde, actuellement réparti entre 8 vétérinaires de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

La clinique, à la fine pointe de la technologie, est dotée d'un appareil de radiographie numérique, d'un échographe et d'équipements chirurgicaux avancés. L'équipe est formée de 3 vétérinaires, de 7 techniciennes en santé animale, 1 animalière et une réceptionniste.

Les personnes intéressées par ce poste peuvent faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention de :

Dr Christian Rancourt, m.v.
T : 819 764-5959
C : cuivreor@tlb.sympatico.ca
100, 14^e Rue
Rouyn-Noranda QC J9X 2J1

Au plaisir de vous accueillir dans notre équipe!

Nous recherchons un(e) médecin vétérinaire pour un poste avec une équipe jeune et dynamique. Nous offrons un service personnalisé avec une clientèle agréable à qui nous proposons la pratique générale, les chirurgies de routine, mais aussi les chirurgies orthopédiques (plaques et vis, tige, ligament croisé, arthroplastie, etc.). La clinique est ouverte du lundi au vendredi et possède la radiographie numérique, un laboratoire d'analyse IDEXX et un appareil d'échographie portable disponible. Nous sommes aussi ouverts aux vétérinaires désirant apporter à la clinique une nouvelle spécialité (exotiques, comportement, etc.). La qualité de vie des employé(e)s est pour nous une priorité. Nous sommes dans un secteur où les activités de plein air et la nature sont au rendez-vous. Contacter :

La Clinique vétérinaire du Dr Pierre Héroux
Mont-Laurier
T : 819 623-2428
C : cliniquevetheroux@lino.com

Banlieue Ouest de Montréal. Joignez-vous à une équipe dynamique et un hôpital situé dans un cadre de vie bucolique !

Venez pratiquer la médecine dont vous avez toujours rêvé. D'abord, notre clientèle unique et motivée soigne ses compagnons comme un membre de la famille. Plus spécifiquement, notre philosophie de pratique consiste à offrir des diagnostics et traitements précis (rigoureux) tout en étant personnalisés. Notre hôpital, bien équipé, offre des services d'orthopédie, d'échographie, reproduction et endoscopie. De plus, notre personnel se distingue par sa compétence, son expérience et son écoute client. Finalement, joignez-vous à une solide équipe de 3 vétérinaires.

Nous recherchons un candidat bilingue et expérimenté avec des intérêts ou exerçant une ou des spécialités de pratique.

Avantages : salaire compétitif, éducation continue, horaire flexible et conciliant pour la vie familiale. Poste : temps plein permanent
Contactez :

Hôpital vétérinaire Hudson
Mme Mona Van Egmond
T : 450 458-5382
C : mojoli@msn.com

VOUS CHERCHEZ UNE QUALITÉ DE VIE? Nous cherchons un médecin vétérinaire bilingue prêt(e) à se joindre à nous, soit à temps plein ou à temps partiel. Nous offrons des soins vétérinaires aux animaux domestiques dans un milieu semi-rural des collines de la Gatineau, milieu enchanteur pour les amateurs de plein air à seulement 20 minutes du centre-ville d'Ottawa. Avec 2 locaux situés à Wakefield et Chelsea, la pratique s'accroît tout en bénéficiant d'une clientèle fidèle et d'employées expérimentées. Une pratique de médecine de haute qualité ainsi qu'une bonne communication avec les clients nous sont prioritaires. Le salaire compétitif dépendra de l'expérience du candidat/candidate; la formation continue est payée et la clinique possède une entente pour ses services de garde et d'urgence. Vos intérêts particuliers seront intégrés et il y a possibilité de devenir partenaire. SVP, contactez :

Dr Mark Froimovitch, m.v.
ou Dre Penny Wootton, m.v.
T : 819 827-1665
ou 819 459-2146

L'Hôpital vétérinaire Prévost, situé dans la belle région des Laurentides à 40 minutes de Montréal, recherche un médecin vétérinaire à temps plein ou partiel. Nous offrons des conditions avantageuses pour travailler avec une clientèle agréable et une équipe de soutien efficace. Possibilité de traiter les animaux exotiques si vous avez un intérêt pour cette médecine. L'hôpital est bien équipé, offrant la chirurgie au laser, la radiographie numérique, les analyses sanguines et l'échographie. N'hésitez pas à nous rencontrer pour une visite!

Dr Simon Lachance, m.v.
Dr Michael Palmer, m.v.
T : 450 224-4460
F : 450 224-4376
www.hopitalveterinaire.com

Hôpital vétérinaire Iberville-Missisquoi, St-Jean-sur-Richelieu – Recherchons présentement un médecin vétérinaire en médecine et chirurgie des animaux de compagnie, poste à temps partiel, pour faire équipe avec Dre Claudine Vigneault et Dre Dominick Rathwell Deault. Nombre d'heures et horaire à discuter. Jeune équipe dynamique et belle clientèle. Contacter :

Mme Renée Giroux
T : 450 524-0524

La Clinique vétérinaire de Luceville recherche un(e) médecin vétérinaire pour pratiquer auprès des animaux de compagnie.

Le poste serait à temps complet. Les conditions de travail et le salaire sont à discuter. La clinique œuvre dans des locaux fraîchement construits, spacieux et bien équipés (radiologie numérique, etc.).

Nous sommes situés à 15 minutes du centre-ville de Rimouski et à 3 minutes de la plage de Ste-Luce.

Au Plaisir

Dre Christine Côté, m.v.
Clinique vétérinaire de Luceville
221, Rang 2 Ouest
Ste-Luce QC G0K 1P0
T : 418 739-5353

Médecin vétérinaire recherché dans le domaine des petits animaux pour chirurgie et médecine, à Jonquières. Clinique très chaleureuse et excellent service à la clientèle. Horaire sur 4 jours (environ 30-35 heures) 1 samedi matin sur deux. Poste disponible dès mars-avril 2013.

Vous pouvez me contacter par courriel :
audreyemond@videotron.ca
Ou au téléphone :
418 548-1114
Au plaisir de vous parler!
Dre Audrey Émond, m.v.

L'Hôpital vétérinaire de Mont-Laurier est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire, à temps plein ou partiel, dans la pratique des animaux de compagnie. Situé dans la magnifique région des Hautes-Laurentides, notre établissement est en pleine expansion et très bien équipé. Nos horaires sont flexibles, le salaire est intéressant et les services de garde et d'urgence sont partagés en fonction du nombre de praticiens. Faites partie d'une équipe dynamique pour qui la qualité de vie est importante. Pour plus de renseignements, contactez :

Dr Gilbert Vincent, m.v.
ou Dr Nicolas Chamberland, m.v.
T : 819 623-5577

Chambly St-Hubert – Médecin vétérinaire demandé à temps plein ou partiel permanent pour venir rejoindre une équipe de 5 vétérinaires, 7 techniciennes, 3 réceptionnistes, 1 animalier et plusieurs mascottes! Navette entre 2 hôpitaux vétérinaires situés à une distance de 10 minutes. Un hôpital neuf de 4 200 pi², équipement de fine pointe : échographie, rayon X numérique ECG, tonomètre, etc. Roulement intéressant de 5 à 7 cas et de 7 à 10 cas de médecine et de chirurgie respectivement tous les jours.

Plusieurs avantages (Ordre, AMVQ et assurance collective) payés. Salaire selon expérience. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Hôpital vétérinaire de la Montérégie

Dre Caroline Grondin, m.v.

ou Dr Patrick Aillerie, m.v.

T : 450 443-0893

ou 450 447-0838

La clinique vétérinaire de Lavaltrie inc. — Nous invitons à s'intégrer à notre équipe, à temps plein ou temps partiel :

Un médecin vétérinaire (avec possibilité d'association) et 1 technicien(ne) en santé animale. Nous offrons un cadre de travail très attrayant et enrichissant. Nous avons une équipe dynamique de 14 personnes, dont 2 vétérinaires d'expérience et 8 techniciennes. Très bonnes conditions. Clinique située en campagne à 30 minutes de Montréal et 45 minutes de Trois-Rivières. Vous pouvez nous contacter en toute confidentialité au :

T : 450 586-4435

F : 450 586-4415

C : christophemiran@hotmail.com

Web : cliniqueveterinairelavaltrie.com

Clinique vétérinaire Lavaltrie

2100, rue Notre-Dame

Lavaltrie QC J5T 1N7

Nous sommes une équipe de 3 médecins vétérinaires et 6 TSA et recherchons présentement un ou une médecin vétérinaire. Horaire flexible et intéressant avec plusieurs matins de chirurgie. Possibilité de 20-35 h/semaine. Assurance collective, formation continue et rabais employés très intéressants. Le salaire sera à discuter, selon l'expérience du candidat. Si vous désirez travailler avec une équipe dynamique dans un climat amical, contactez :

Dre Julie Lessard, m.v.

Clinique vétérinaire du Vieux Dorion

204, avenue St-Charles

Vaudreuil-Dorion QC J7V 2L3

T : 450 424-6469

L'Hôpital vétérinaire Chambly, situé sur la Rive-Sud à Chambly (40 min. de Montréal ou de St-Hyacinthe), cherche un ou une médecin vétérinaire dynamique à temps plein ou à temps partiel. La personne devra travailler une fin de semaine sur trois (de 10 h à 14 h). Un intérêt pour la chirurgie générale est un atout. Possibilité d'achat d'actions si le ou la vétérinaire est à temps plein. L'Hôpital dispose d'un laboratoire complet : radio numérique DR, appareil laser, équipement pour orthopédie. Nous offrons : conciliation travail-famille, salaire compétitif, assurance collective, formation continue et autres avantages. L'offre s'adresse aussi aux futurs finissants et finissantes. Nous avons hâte de vous avoir parmi nous. Contacter par courriel :

C : mboussouira@hotmail.com

L'Hôpital vétérinaire Blainville est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour se joindre à une équipe de plusieurs médecins vétérinaires, TSA et réceptionnistes. Notre esprit d'équipe et notre professionnalisme nous ont permis de développer une ambiance de travail harmonieuse. Nous avons inauguré de nouveaux locaux en 2007, dont 5 salles de consultation et 2 salles de chirurgie. L'hôpital est équipé à la fine pointe de la technologie. Notre but est de prodiguer des soins de qualité et de répondre aux besoins de notre clientèle. Le poste offert est permanent à temps plein ou à temps partiel.

Vous pouvez faire parvenir votre CV par courrier électronique.

Pour prendre rendez-vous pour une entrevue les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent communiquer avec :

Dre Dubé m.v.

Dre Huot m.v.

T : 450 435-5555

C : hopvetblainville@bellnet.ca

Le réseau MTLVET est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire à temps plein pour l'Hôpital vétérinaire Verdun inc. Nous recherchons un(e) candidat(e) bilingue, avec expérience et ayant un intérêt marqué pour la médecine interne et l'échographie. Le poste est disponible à partir de mai/juin. Pour vous informer sur nos cliniques, veuillez visiter le site internet au www.mtlvet.ca.

Dr Yves Cloutier, m.v.

T : 514 206-9546

C : yc@mtlvet.ca

M. Nicolas Cacheco

T : 514 242-2063

C : nicolas.c@mtlvet

Médecin vétérinaire, préférablement avec expérience, recherché pour un temps plein (25-40 h/semaine, 1 fin de semaine/3), partagé entre l'Hôpital vétérinaire du Haut-Richelieu et la Clinique vétérinaire des-Jardins-de-Napierville (1 jour/semaine) situés en Montérégie (distants de 30 minutes). Les établissements existent depuis plus de 10 ans et l'équipe déjà en place est composée de 3 vétérinaires, d'une dizaine de TSA diplômées et d'une réceptionniste. La clientèle est agréable et familiale. Nous offrons des avantages : cotisations à l'OMVQ, l'AMVQ et assurances collectives. Le salaire sera en fonction de l'expérience. Personnes à contacter :

Dre Josée Deslongchamps, m.v.

Hôpital vétérinaire du Haut-Richelieu

T : 450 348-0039

F : 450 348-2098

Dr Mario Gamache, m.v.

Clinique vétérinaire des-Jardins-de-Napierville

T : 450 245-3925

F : 450 245-9628

Remplacement d'un congé de maternité. Le poste est disponible maintenant et représente une moyenne de 33 heures/semaine. Il y a possibilité d'un temps plein et d'une association par la suite. Nos cliniques sont situées dans l'Estrie et la Clinique Vétériv de Richmond possède un appareil à radiographie numérique, des appareils sanguins pour hémato/biochimie ainsi qu'un laser chirurgical.

Dre Viviane Glaude, m.v.

C : www.veterivi.com

L'Hôpital vétérinaire Vimont inc., situé à Laval, est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour un poste à temps plein ou temps partiel, en pratique des petits animaux. Durée de contrat d'un an, mais également possible contrat de 3 mois pour remplacement (29 avril au 29 juillet 2013). Notre équipe est composée de 6 vétérinaires et 8 TSA. Le service à la clientèle, la qualité des soins ainsi que le bien-être de nos patients sont pour nous une priorité. L'Hôpital est ouvert 7 jours par semaine. L'Hôpital vous offre :

- Un équipement composé d'un appareil à échographie, ECG, doppler, oxymètre, radiographie numérique et dentaire, chirurgie au laser, cage à oxygène, la tonométrie (Tonovet) et un laboratoire complet sur place de Idexx;
- Une prime pour le travail de fin de semaine;
- Une couverture d'assurance collective assumée en partie par l'employeur après 3 mois si temps plein;
- Les cotisations de l'OMVQ, l'AMVQ de même que la couverture d'assurance responsabilité si temps plein;
- Un budget pour la formation continue;
- Une équipe de TSA et de vétérinaires d'expérience qui saura vous apporter un soutien en tout temps pour vos questions et interrogations médicales.

Faire parvenir votre CV par télécopieur ou par courriel :

Mme Claudine Bellemare

Gérante administrative

Dre Marie-Josée Hupé, m.v.

ou Dr Daniel Bélisle, m.v.

T : 450 622-3804

F : 450 622-5860

C : cbellemare@hopitalvetvimont.com

Nous sommes à la recherche d'un médecin vétérinaire pour combler un poste à temps plein. La clinique, fondée en 1986, a une clientèle majoritairement francophone. Nous privilégions avec notre clientèle une relation de « vétérinaire de famille » et le travail d'équipe. Les vétérinaires sont supportés dans leur travail par une équipe de 4 TSA et 2 réceptionnistes. Travail de jour, de soir et le samedi. Un intérêt en chirurgie serait un atout.

Dr Stéphane Ménard, m.v.

T : 450 478-5175

C : stephanemenard@bellnet.ca

Médecin vétérinaire recherché pour un emploi à temps complet en clinique vétérinaire pour les soins des chiens et des chats dans le nord de l'île de Montréal. Le poste est ouvert pour compléter une équipe de 4 vétérinaires et 8 techniciennes pour la durée d'un congé de maternité. Demander :

Dr Daniel Chartrand, m.v.

ou Dr Marc Bélair, m.v.

T : 514 336-2694

L'Hôpital vétérinaire Moffet recherche un ou une médecin vétérinaire pour un poste à temps plein afin de compléter une équipe très dynamique de 6 médecins vétérinaires. Horaire flexible et bonnes conditions. Belle clinique, établie depuis 20 ans dans la belle ville de Québec, entièrement rénovée en 2008. Venez la visiter! Contacter :

Mme Nancy Ouellet

T : 418 667-0077

Vous aimeriez venir vous installer dans la belle région de Lanaudière, alors venez vous joindre à notre clinique dans le domaine des petits animaux. Nous offrons, depuis 20 ans, un service personnalisé et professionnel. Nous avons une très belle clientèle fidèle, motivée et toujours en croissance. La clinique est bien équipée (laser thérapeutique, ECG, oxymètre, laboratoire, etc.). Nous avons une très bonne équipe au sein du personnel vétérinaire et technique qui offre une ambiance de travail dynamique et harmonieuse. Nous recherchons un(e) candidat(e) ayant des aptitudes en médecine et surtout en chirurgie. Pour plus de renseignements, contacter :

Dre Chantal Pratte, m.v.
T : 450 439-6666

La Clinique vétérinaire Villeray-Papineau, située en plein cœur de Montréal, est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire pour combler un poste permanent en médecine et chirurgie des animaux de compagnie +/- animaux exotiques. La clinique est bien équipée et offre les services de laboratoire de diagnostic, de radiographie numérique, de dentisterie et de chirurgie au laser. L'ambiance est amicale et les conditions de travail et l'horaire sont à discuter selon les besoins et l'expérience. Contacter :

Dr Denis Dubé, M.Sc., m.v.
T : 514 593-6777
C : cvvp@vet.qc.ca

Magnifique région de Charlevoix. Recherche médecin vétérinaire à temps plein ou partiel. Contacter :

Dr Alain Giroux, m.v.
T : 418 665-6410

La Clinique vétérinaire Leclerc (St-Félicien, Lac-Saint-Jean) est à la recherche d'un ou d'une médecin vétérinaire pour compléter son équipe. Présentement, nous sommes 2 vétérinaires à temps plein : Dre Marie-Josée Guy (2012), Dre Guylaine Leclerc (1983) et une vétérinaire à temps partiel, Dre Marjorie Besson (2008). Nous serions très heureuses d'accueillir un(e) 4^e vétérinaire dans notre équipe. Possibilité de faire 32 ou 40 heures par semaine, un soir de garde par semaine et une garde de fin de semaine sur quatre.

Vous pouvez avoir plus d'informations sur notre beau coin de pays en communiquant avec : Mme Ingrid Paquette, agente de Migration place aux jeunes, au 418 679-3686 ou sans frais au 1 877 679-3686 et profitez du Programme bonus bleuets. Si cela vous intéresse, contacter :

Dre Guylaine Leclerc, m.v.
ou M. Luc Latouche, TSA
T : 418 679-2665
C : clivleleclerc@hotmail.fr

OFFRES D'EMPLOIS – GRANDS ANIMAUX ET/OU MIXTES

Nous recherchons un médecin vétérinaire pour pratique bovine dans la belle région des Bois-Francs. Il s'agit d'un poste permanent avec possibilité d'association pour compléter une équipe de 6 vétérinaires dans le secteur des grands animaux et 5 vétérinaires dans le secteur des petits animaux.

Pour informations, veuillez contacter :

Dr David Fournier, m.v.
Dr Sylvain Major, m.v.
Hôpital & Clinique vétérinaire des Bois-Francs
T : 819 357-8281

Le Service vétérinaire Cap-Santé est à la recherche de deux médecins vétérinaires en pratique bovine (90 % bovins laitiers).

La clinique offre :

- Échographe portatif;
- Suivi de troupeau avec le logiciel DSA;
- Facturation à la ferme avec Vet-Expert;
- Médecine curative et préventive.

Toute la clientèle se concentre à l'intérieur de 40 km et notre clinique n'est qu'à 25 minutes de la belle ville de Québec. Conditions très avantageuses! Contacter :

Dr Claude Roberge, m.v.
T : 418 285-1141 soir
Cell. : 418 285-9246
195, Route 138
Cap-Santé QC G0A 1L0
C : lagaro@globetrotter.net

L'Hôpital vétérinaire Carcajou est à la recherche d'un 4^e médecin vétérinaire dans la pratique des petits animaux et d'un 5^e médecin vétérinaire dans la pratique des grands animaux.

Hôpital avec équipement médical et chirurgical à la fine pointe (radiologie numérique, échographie, endoscopie,...) et complètement informatisé. Nos techniciennes sont ultra compétentes, nous offrons un milieu de travail stimulant, une équipe jeune et dynamique axée sur la compétence et la qualité, une ambiance de travail extraordinaire.

Nous disposons aussi d'un tout nouveau centre de physiothérapie et d'éducation canine ainsi que d'un café canin.

Très bonnes conditions, possibilités quasi infinies pour un médecin vétérinaire stimulé à faire de la médecine de qualité bien entouré, dans une région où il fait bon vivre et où la qualité de vie est à son maximum et le coût de la vie beaucoup plus bas que dans les grandes villes. Horaire flexible et adaptable. Contacter :

Dre Hélène Hamilton, m.v., petits animaux
Dr André Frigon, m.v., grands animaux
T : 418 669-2222

Maintenant situé dans ses nouveaux locaux, le Bureau vétérinaire L'Islet de Saint-Jean-Port-Joli est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire.

Le bureau concentre ses activités presque exclusivement en production bovine (environ 80 % laitier). Quelques troupeaux de production ovine et caprine complètent la clientèle.

Venez vivre la différence!

Nous offrons un horaire flexible, une ambiance amicale, ainsi qu'une clientèle très sympathique. Communiquer avec :

Dr Benoît Mercier, m.v.
ou **Dr Gilles Ouellet, m.v.**
T : 418 598-7035 – 1 800 463-7035
C : burvetli@globetrotter.net

La Clinique vétérinaire de Sherbrooke recherche un médecin vétérinaire pour combler un poste à temps plein dans le domaine des grands animaux. Idéalement, le candidat ou la candidate aura un intérêt pour les espèces : bovine, équine, ovine et autres petits ruminants. Équipe de travail dynamique et climat très agréable. Contacter :

Mme Josée Caron
T : 819 563-1554
F : 819 563-6563
C : directeurcvs@videotron.ca

OFFRES D'EMPLOI – ENSEIGNEMENT EN TECHNIQUES EN SANTÉ ANIMALE

Le Collège Laflèche, établissement privé d'enseignement collégial, est à la recherche de médecins vétérinaires avec une expérience pratique afin de combler des postes d'enseignants à la leçon pour son programme de Techniques en santé animale. Les personnes intéressées à postuler doivent faire parvenir leur curriculum vitæ au :

Collège Laflèche
Service des ressources humaines
1687, boulevard du Carmel
Trois-Rivières QC G8Z 3R8
F : 819 375-5545
C : josee.beaudry@clafleche.qc.ca

OFFRES DE SERVICE

Je suis une médecin vétérinaire de 21 ans d'expérience et je suis à la recherche d'une journée de travail par semaine (5 à 8 heures par jour), sur la Rive-Sud de Montréal, idéalement. Je suis aussi disponible 1 samedi sur 4. Je suis bilingue, autonome, dévouée et très appréciée de la clientèle.

Peut-être que quelques heures de liberté supplémentaires vous feraient du bien. N'hésitez pas à communiquer avec moi!

Dre Julie Gaudet, m.v.
C : gaudet.julie@hotmail.com

OFFRES D'EMPLOIS – TSA

Technicien(ne) en santé animale — Soucieux d'offrir un environnement de qualité à nos employés, notre groupe (Hôpital vétérinaire de Candiac et Hôpital vétérinaire Pierre-Boucher) s'est donné le mandat d'offrir un modèle de gestion de soins vétérinaires basé sur les meilleures pratiques.

Innovateurs et à l'écoute de notre clientèle, notre croissance est telle que nous sommes continuellement à la recherche de bonnes ressources dans le domaine (vétérinaire, technicien, réceptionniste) qui veulent faire avancer la profession. Si vous désirez relever ce défi, communiquez avec nous au :

T : 450 633-9099
ou au 450 651-6040
Dr Duchesne, m.v.
ou **Dre Robert, m.v.**

La Clinique vétérinaire de Lavaltrie inc. — Nous vous invitons à intégrer notre équipe, à temps plein ou temps partiel :

Un(e) technicien(ne) en santé animale. Nous offrons un cadre de travail très attrayant et enrichissant. Nous avons une équipe dynamique de 14 personnes, dont 2 vétérinaires d'expérience et 8 techniciennes. Très bonnes conditions. Clinique située en campagne à 30 minutes de Montréal et à 45 minutes de Trois-Rivières. Vous pouvez nous contacter en toute confidentialité au :

T : 450 586-4435
F : 450 586-4415
C : christophemiran@hotmail.com
Web : cliniqueveterinairelavaltrie.com
Clinique vétérinaire Lavaltrie
2100, rue Notre-Dame
Lavaltrie QC J5T 1N7

TSA demandée pour un temps plein permanent afin de compléter une équipe de 4 vétérinaires et 5 TSA dans une clinique vétérinaire bien établie dans l'est de Montréal depuis plus de 30 ans. Équipe jeune et dynamique. Bons avantages et horaires flexibles. Contactez :

Dre Colette Richer, m.v.
Clinique Vétérinaire Hochelaga
T : 514 352-6263
F : 514 352-3629

L'Hôpital vétérinaire Vimont est à la recherche d'un(e) technicien(ne) en santé animale pour un poste à temps plein pour un remplacement de congé de maternité, avec possibilité de prolongation. Une personnalité dynamique, soucieuse du travail bien fait et qui a beaucoup d'entregent sont des qualités que nous recherchons. L'expérience demeure un atout.

Nous sommes ouverts 7 jours par semaine. Disponibilité pour fin de semaine en rotation. Nous offrons une couverture d'assurance collective, cotisation à l'ATSAQ et formation continue après 3 mois. Faire parvenir votre CV par télécopieur ou par courriel. Contacter :

Mme Claudine Bellemare, gérante
T : 450 622-3804
F : 450 622-5860
C : cbellemare@hopitalvetvimont.com
Hôpital vétérinaire Vimont
4790, boul. des Laurentides
Laval QC H7K 2J5

RECHERCHE CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

Recherchons clinique vétérinaire à vendre dans la grande région de Montréal. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 12-05**.

À VENDRE

Équipements et instruments divers — pratique grands animaux — équins + bovins :

- Échographe portatif-mylab one-esaote : 25 000 \$
- +2 sondes multifreq-6-10mhz reprod + mas
- Centrifugeuse-compact II-Becton : 500 \$
- Autoclave — 17 long x 9 po- 2cycles-Pelton=2500 \$
- Congélateur d'embryons — bio-cool2-fts : 5 000 \$
- biostat N2-18+34L-Taylor-wharton= 1 000 \$
- -fusil à contention-Cap-shure-a poudre : 500 \$
- +autres instruments à vendre

Contactez :

Dr Michel Aubin, m.v.
T : 450 889-2303
C : bvma@xittel.ca

Clinique vétérinaire pour animaux de compagnie à vendre, établie depuis 25 ans, située sur une artère principale dans le secteur nord de Montréal. Clinique informatisée. Possibilité d'achat de la bâtisse si désiré. Potentiel de croissance intéressant. Prix raisonnable et négociable. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 11-02**.

Possibilité de venir améliorer une pratique de 34 ans dans le domaine des animaux de compagnie, en Outaouais québécois, en face d'Ottawa. Excellent potentiel pour un groupe de 2 à 4 médecins vétérinaires dynamiques et fonceurs. Propriétaire prêt à participer pour une transition en douceur. Contacter :

Dr Michel Rheault, m.v.
T : 819 643-3131

Développeur automatique à vendre

Appareil de marque Konica SRX-101-A pour développer des radiographies. Acheté en décembre 2009, l'appareil est à l'état neuf. Il est vendu avec 14 cassettes, 3 boîtes de film de différentes grandeurs, solutions de rechange pour les prochains mois ainsi que le boîtier métallique pour entreposer les films. Raison de la vente : passage au numérique.

Prix demandé : 2000 \$

Contactez :

Hôpital Vétérinaire de Louiseville
Dr Jean Rinfret m.v.
Dr Martin Lafrenière m.v.
Dr Dominic Ferron m.v.
T : 819 228-3115 poste 2
C : dominicferron@hvlouiseville.com

Développeur automatique SRX-101A : solutions, cassettes et boîtes de films incluses. Excellente condition. Prix demandé : 500 \$

Dr Benoit Francoeur, m.v.
T : 450 756-1026

Appareil à radiographie analogique de marque GTR Labs, modèle V-325, générateur de 20 kW, 25-300 mA. 9 ans d'usage. Table flottante et charte informatisée. En excellent état. Idéal pour clinique qui n'a pas un gros volume, qui doit quand même se conformer aux exigences de l'OMVQ et qui ne veut pas investir 80 000 \$ dans un appareil numérique. Prix demandé : 15 000 \$. Transport en sus de chez-nous à chez-vous. Prévoir 1 000 \$ env. pour installation à votre clinique par un technicien spécialisé. En prime, 2 cassettes terres rares 14 X 17 po, 2 cassettes terres rares 24 X 30 cm, 1/2 boîte de films 14 X 17 dans une armoire radio-opaque. Photos disponibles sur demande. Pour informations, contacter :

Dr Guy Fortin, m.v.
T : 819 732-5588
C : cvabitibi@cableamos.com

Équipements et instruments (pratique féline). Fermeture de clinique (retraite). Contacter :

Dre Marcelle Hudon, m.v.
T : 418 545-6388
C : messier.hudon@videotron.ca

Vendons système de radiographie Innovet® Sélect HF (20KHZ), acheté neuf en 2008, en très bonne condition. Dernière calibration faite en septembre 2012. Également à vendre système d'imagerie digitale IDEXX-CR™ 1417 en très bonne condition avec 2 cassettes-écran 14 x 17 et 1 cassette-écran 10 x 12. Prix demandé pour les deux : 32 500 \$. Ces appareils peuvent être vendus séparément. Contacter :

Dre Violaine de Montigny, m.v.
T : 514 626-9890

Centrifugeuse Triac, autoclave Validator 8, table de chirurgie, table d'examen A/I, lampe de chirurgie, microscope Leica, cages, instruments divers, détartreur Cavitron et plus encore. Idéal pour qui désire ouvrir une clinique à peu de frais. Contacter :

Dre Monique Lavoie, m.v.
T : 514 965-0688

PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS
VÉTÉRINAIRES À VENDRE

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT À 100 %

TELL SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INC.
Agence immobilière
Théo E. L'Espérance, ing.
Courtier immobilier agréé
T : 514 287-9200

AUTRES

La SPA de Québec est à la recherche d'un médecin vétérinaire à temps plein ou à temps partiel dans le domaine des animaux de compagnie afin, notamment, de procéder à la stérilisation des animaux mis à l'adoption.

La salle de chirurgie est toute nouvelle avec ses équipements qui n'attendent que d'être utilisés. Le poste est disponible immédiatement et les conditions sont à discuter. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre curriculum vitae et il nous fera plaisir de vous rencontrer.

T : 418 527-9104, poste 227
C : denys.pelletier@spadequebec.ca
C : info@spadequebec.ca

ÉVALUATION

FAITES ÉVALUER VOTRE ÉTABLISSEMENT
VÉTÉRINAIRE

GRATUITEMENT !!!

Théo E. L'Espérance, ing.
courtier immobilier agréé
TELL SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INC.
agence immobilière
T : 514 287-9200

NOUVEAU NOM

MÊME EXPERTISE

Voici Zoetis. Riches des 60 années d'expérience de Pfizer Santé animale, nous nous renouvelons en adoptant un nouveau nom, mais notre engagement envers les médecins vétérinaires n'a jamais été plus fort. Nous aspirons toujours à vous fournir les médicaments, les vaccins et les services dont vous avez besoin pour garder les animaux en santé. À vous offrir les solutions que vous recherchez grâce à un programme de R-D des plus diversifiés. Et ce, que vous traitiez un seul animal ou que vous en vacciniez 2 000. Parce que chez Zoetis, votre réussite et la santé de chacun de vos patients comptent. Pour en savoir plus, visitez notre site à zoetis.com.

À VOS CÔTÉS. POUR L'ANIMAL. POUR LA SANTÉ.

zoetis^{MC}



L'art de la vaccination

COMMENT ÉLÈVE-T-ON LA SCIENCE AU RANG DE L'ART? Grâce aux combinaisons uniques contre la maladie de Lyme? Ou peut-être grâce à la protection contre la souche la plus actuelle de parvovirus que l'on puisse retrouver dans un vaccin? Ou grâce au processus de purification des sous-unités du vaccin contre la leptospirose ou encore grâce à la technologie PureFil^{MC} détenue en propriété exclusive?

C'EST DIFFICILE À DÉFINIR - MAIS LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES SAVENT CE QU'ILS AIMENT.

